

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 17 OCTOBRE 2005

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 6 octobre 2005, accompagnée d'un ordre du jour comportant 109 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 39 présents

Présidence de M. J-CI CARPENTIER, Bourgmestre ff ;
 Présents : MM. R. BIEFNOT, MILLER, MM. DARVILLE , DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER , Mlle HOUDART , Echevins ;
 MM. HAMAIDE, BEUGNIES, DI RUPO, BAILLY, COLLETTE, POIVRE, ALLART, B. BIEFNOT, ~~Mme GUEPIN, Mlle QUALI, M. DEBAUGNIES~~, Mme JUNGST, MM.SPEER, SAKAS, ~~MARTIN~~, Mmes ~~BLAZE~~, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM.SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, ~~JOARLETTE~~, POURBAIX, THYSBAERT, AGUS, MM.VISEUR, LECOCQ, Mme BROHEE, M. JACQUEMIN, Conseillers et
 M Bernard VANCAUWENBERGHE , Secrétaire communal.

M. CARPENTIER, Bourgmestre f.f. : Je viens de recevoir une pétition des organisations syndicales CGSP posant une série de revendications, celles-ci seront examinées dans le cadre des organes de concertation syndicale que nous réunirons sous peu et compte tenu bien évidemment des impératifs financiers. J'ouvre la séance officielle du Conseil Communal. Je dois excuser le retard de Monsieur ROSSI et de Monsieur DEBAUGNIES. Le procès-verbal du Conseil du 5 septembre est donc déposé sur la table du Conseil pour consultation. Avant d'entamer l'ordre du jour, je voudrais dire quelques mots à l'adresse de Monsieur DI RUPO.

Je tiens à féliciter notre Bourgmestre Elio DI RUPO pour le sens des responsabilités avec lequel il a décidé de présider le Gouvernement Wallon. Chacun d'entre nous connaît l'engagement dont il a toujours fait preuve pour notre Ville et ses habitants. C'est avec beaucoup de rigueur, de passion et de compétence qu'il a mené à bien une série de dossiers très importants pour la qualité de la vie de nos concitoyens et pour la destinée de notre Ville. En accord avec l'ensemble du Collège, Elio conservera les prérogatives légalement compatibles avec son statut de Bourgmestre empêché et continuera à bénéficier de l'usage de ses locaux à l'Hôtel de Ville, il continuera à suivre de près les dossiers importants de notre Ville. Aussi il continuera à être présent et à marquer de son soutien les évènements majeurs de la vie locale. A titre personnel je le

remercie pour la confiance qu'il m'a accordée en me désignant pour le remplacer durant sa période d'empêchement. J'assumerai cette fonction avec dévouement et en parfaite symbiose avec lui. Enfin je salue l'ensemble de mes collègues du Collège qui ont accueilli cette décision avec beaucoup de sympathie.

1^{er} objet : Bourgmestre empêché – Remplacement – Communication. Secrétariat

Voilà nous passons au point 1 de l'ordre du jour. Donc le 6 octobre dernier Monsieur le Bourgmestre Elio DI RUPO considérant son élection en tant que membre de l'exécutif Régional Wallon a décidé de me déléguer pour le remplacer durant sa période d'empêchement.

M. BEUGNIES, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les Bourgmestres, chers collègues de la majorité et de la minorité, des actes délictueux commis par des mandataires d'autres communes ont provoqué un effet de spirale dans le monde politique. Pour des raisons propres à Mons ces événements ont des répercussions au sein du Collège montois. Notre Bourgmestre a pris ses responsabilités et a décidé de conduire le Gouvernement Wallon. Nous actons sa décision. Dans l'intérêt de tout les Montois et de toutes les Montoises, le MR continuera au sein de la majorité à être un associé loyal, oeuvrant de concert avec le doyen du Collège Jean-Claude CARPENTIER, avec nos collègues de la majorité et les personnes en qui le Bourgmestre a placé sa confiance. En un mot avec notre partenaire. Notre majorité PS – MR est soudée, d'ailleurs nous nous plaisons à souligner que pour symboliser cette adhésion, bien que l'art. 15 de la Loi Communale prévoit que pour être valable l'acte de présentation d'un Echevin doit être uniquement signée par la majorité des élus de la liste du candidat présenté, l'acte de présentation de l'Echevin a été signée par des représentants des deux partis composant la majorité. Et c'est donc celle-ci qui présentera au point 2 la candidature au Conseil. Je vous remercie.

M. HAMAIDE, Conseiller : Voilà au nom du groupe CDH je voudrais dire ceci : Nous estimons courageuse la décision du Bourgmestre, elle honore l'homme et elle honore la Ville. Cependant nous disons aussi que c'est dommage pour Mons car inéluctablement il y aura moins de proximité et les décisions risquent de prendre des délais plus longs. Mais Mons souhaite aussi que la présence de son Bourgmestre à la Présidence de la Région Wallonne soit l'occasion d'une plus grande attention au problème majeur de cette région, le très grand nombre de sous-qualifiés au chômage. Nous saluons d'autre part avec amitié la désignation de Jean-Claude CARPENTIER comme Bourgmestre

faisant fonction et bien sûr tout en continuant à assumer activement notre devoir d'opposition positive.

M. VISEUR, Conseiller : Mes chers Collègues je veux aussi au nom du groupe ECOLO souhaiter la bienvenue au nouveau Bourgmestre et au nouvel Echevin, dans leur nouvelle fonction en tout cas ce ne sont pas des nouveaux dans notre assemblée, mais en tout cas dans leur nouvelle fonction. Nous avons nous aussi travaillé dès le début de la législature dans un esprit d'opposition constructive et il est arrivé plusieurs fois que des motions ou des amendements que nous déposions ou bien des remises de dossiers que nous demandions parce que le dossier n'était pas tout à fait au point, il est arrivé plusieurs fois que nous avons été écouté et entendu par le Collège, j'espère donc que nous allons pouvoir travailler dans le même esprit, en tout cas de notre côté c'est la même chose, j'espère que cet esprit de bon dialogue entre majorité et opposition que je continuerai d'appeler constructive, continuera d'exister comme il a existé depuis le début de cette mandature.

M. CARPENTIER, Bourgmestre f.f. : Je vous remercie.

M. Bernard BIEFNOT, Conseiller : Monsieur le Président au nom du Groupe Socialiste je voudrais saluer les hautes qualités intellectuelles, éthiques et morales de Monsieur le Bourgmestre qui a pris la décision qu'il estimait devoir prendre dans l'intérêt de la Wallonie mais également peut-être de Mons sachant que plus que jamais il sera attentif aux problèmes spécifiques à la Ville et à son hinterland. Connaissant sa grande capacité de travail, nul doute qu'il sera productif à tous les niveaux qu'il exerce. Quant à vous Monsieur le Doyen, nous vous souhaitons plein succès dans votre mission et félicitons l'ensemble de vos collègues pour avoir approuvé à l'unanimité la décision prise par Monsieur le Bourgmestre DI RUPO.

M. CARPENTIER, Bourgmestre f.f. Monsieur le Ministre Président.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Oui Monsieur le Bourgmestre faisant fonction. Tout d'abord je voudrais remercier les collègues pour leurs propos et la sympathie qu'ils ont témoigné, vous dire que vous pouvez compter sur ma présence et mon soutien, dire aussi que je suis ravi que le Collège ait accepté de me permettre de poursuivre un certain nombre d'activité en tant que Bourgmestre en titre et notamment de présider un certain nombre de manifestations importantes pour la Ville, comme les manifestations culturelles, folkloriques et traditionnelles dont le Doudou, pour qui nous avons une sympathie toute particulière et dès lors soyez assuré Monsieur le Bourgmestre faisant fonction, Mesdames et Messieurs les collègues du Conseil Communal et du Collège que

je ferais le maximum pour épauler l'action de cette honorable assemblée. En tout cas merci pour les propos et encore une fois bon vent au Collège et au Bourgmestre faisant fonction.

2^e objet : Conseil communal. Élection et prestation de serment d'un(e) Échevin(e)
Secrétariat C/1

M. CARPENTIER, Bourgmestre f.f. : Voilà nous passons maintenant au point 2 de l'ordre du jour, une seule candidature nous étant parvenue. Donc je vous propose de passer au scrutin. On va vous distribuer les bulletins.

L'Assemblée passe au vote
39 membres prennent part au vote
39 bulletins sont trouvés dans l'urne
Le dépouillement donne le résultat suivant :

34 « OUI »
2 « NON »
3 « BULLETINS BLANCS

M. CARPENTIER, Bourgmestre f.f. : Voilà j'invite Monsieur SAKAS à prêter entre mes mains le serment d'usage et à répéter après moi le texte prévu pour la circonstance.

« Je jure fidélité au Roi, obéissance à la constitution et aux lois du peuple Belge ».

Nous prenons acte de votre prestation de serment et nous vous félicitons.

M. SAKAS, Echevin : Merci.

ADOPTE – 1^e annexe

Présidence de M. J-CI CARPENTIER, Bourgmestre ff ;
Présents : MM. R. BIEFNOT, MILLER, MM. DARVILLE , DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER , Mlle HOUDART , M. SAKAS Echevins ;
MM. HAMAIDE, BEUGNIES, DI RUPO, BAILLY, COLLETTE, POIVRE, ALLART, B. BIEFNOT, ~~Mme GUEPIN, Mlle OUALI~~, M. DEBAUGNIES, Mme JUNGST, MM. SPEER, ~~MARTIN~~, Mmes ~~BLAZE~~, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, ~~JOARLETTE~~, POURBAIX, THYSBAERT, AGUS, MM. VISEUR, LECOCQ, Mme BROHEE, M. JACQUEMIN, Conseillers et M Bernard VANCAUWENBERGHE , Secrétaire communal.

3^e objet : Conseil communal. Nouveau tableau de préséance des Échevins et Conseillers. Secrétariat C/2

ADOPTE à l'unanimité – 2^e annexe

M. CARPENTIER, Bourgmestre f.f. : Voilà nous continuons nos travaux. Donc pour le point 3, je pense qu'il n'y a pas de problème puisque le nouveau tableau de préséance des Echevins et Conseillers a été établi compte tenu des modifications de fonctions intervenues à l'intérieur du Collège.

Alors point 4 a pour la Police circulation.

4^e objet : POLICE-CIRCULATION

- a) Mons, rue du Gouvernement. Création de deux emplacements de stationnement pour véhicules officiels. Police 6002/175

ADOPTE à l'unanimité – 3^e annexe

- b) Nimy, rue des Viaducs. Création d'une zone de chargement et de déchargement à hauteur de l'immeuble n° 294. Police 6002/NI/2

ADOPTE à l'unanimité – 4^e annexe

- c) Mons, rue de la Faïencerie. Création d'un emplacement pour handicapés à hauteur de l'immeuble n° 17. Police 6002/141

ADOPTE à l'unanimité – 5^e annexe

- d) Flénu, rue de Quaregnon. Création d'un emplacement pour handicapés à la mitoyenneté des immeubles n°s 95/97. Police 6002/FL/116

ADOPTE à l'unanimité – 6^e annexe

- e) Mons, rue Jacques de Guise. Création d'un emplacement pour handicapés à hauteur de l'immeuble n°2. Police 6002/110

ADOPTE à l'unanimité – 7^e annexe

- f) Mons, rue Spira. Création d'un emplacement pour handicapés dans le dernier emplacement de stationnement autorisé face aux immeubles n°s 3 et 5.
Police 6002/350

ADOPTE à l'unanimité – 8^e annexe

- g) Instauration de zones 30 km/h aux abords des écoles :
Mons, avenue du Tir, Chemin du Champ de Mars
Obourg, rue de France et des Écoles
Flénu, avenue du Champ de Bataille
Cuesmes, rue Commandant Lemaire
Havré, rue Irma Fiévez
Jemappes. Rue aux Vignes Police 6002/OD

ADOPTE à l'unanimité – 9^e et 10^e annexes

- h) Flénu, rue du Centre – Abrogation d'un emplacement de stationnement handicapés à hauteur de l'immeuble n° 88. Police 6002/FL/21

ADOPTÉ à l'unanimité – 11^e annexe

- i) Flénu. Rue des Trois Hurées. Création d'un emplacement de stationnement pour handicapés à hauteur de l'immeuble n° 122. Police 6002/J/143

ADOPTÉ à l'unanimité – 12^e annexe

- j) Cuesmes, rue des Prés Verts. Instauration d'un emplacement de stationnement handicapés le long de l'immeuble n° 67/A. Police 6002/C/76

ADOPTÉ à l'unanimité – 13^e annexe

- k) Mesvin, rue d'Hyon. Création d'un passage pour piétons au droit de l'immeuble n° 10. Police 6002/MESV/5

ADOPTÉ à l'unanimité – 14^e annexe

- l) Avis du Conseil communal sur le projet d'Arrêté ministériel visant à la création d'un passage pour piétons et d'un emplacement réservé au bus TEC le long de la N56 route d'Ath à Nimy. Police 6002/NI/5

ADOPTÉ à l'unanimité – 15^e annexe

- m) Mons. Green Park. Instauration d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées à hauteur de l'immeuble n° 45. Police 6002/396

ADOPTÉ à l'unanimité – 16^e annexe

- n) Mons, rue d'Havré. Modification d'une zone de chargement/déchargement – Création et suppression d'emplacements payants. Police 6002/188

ADOPTÉ à l'unanimité – 17^e annexe

- o) Mons, rue André Masquelier. Réglementation du stationnement et instauration d'un arrêt de bus. Police 6002/242

ADOPTÉ à l'unanimité – 18^e annexe

5^e objet : Service Incendie. BE 2005. Acquisition de matériel d'entretien des abords du nouveau casernement. Modification des clauses techniques arrêtées par le Conseil communal le 13.6.2005. SI

ADOPTÉ à l'unanimité – 19^e annexe

6^e objet : Autorisation de se constituer partie civile devant le Tribunal de Police de Mons contre une personne présumée responsable des dégâts aux biens publics lors d'un accident de roulage survenu le 11 juillet 2002. Contentieux RECPFAC

ADOPTÉ à l'unanimité – 20^e annexe

7^e objet : Autorisation d'interjeter appel du jugement rendu le 30 juin 2005 par le Tribunal de Première Instance séant à Mons dans le cadre d'un litige fiscal ayant pour objet la taxe sur la force motrice pour l'exercice 2000. Contentieux Taxes

ADOPTÉ à l'unanimité – 21^e annexe

Entrée de Mlle OUALI, M. MARTIN : 42 présents

8^e objet : Projet de motion « Ville de Mons, Ville du monde ». Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal Jean-Pierre VISEUR. Cabinet du Bourgmestre

M. CARPENTIER, Bourgmestre f.f. : Monsieur VISEUR, je vous en prie.

M. VISEUR, Conseiller : Oui merci Monsieur le tout nouveau Bourgmestre. Ce point avait déjà été inscrit à l'ordre du jour du Conseil précédent et il avait été reporté pour permettre une concertation entre les Chefs de Groupe et Je crois que cette concertation a abouti. Comme je n'avais pas pu présenter la motion lors du dernier Conseil, je vais quand même la présenter aujourd'hui parce que je crois qu'elle a une certaine importance. Pendant tout l'été, pendant toutes ces vacances, l'actualité a été monopolisée pratiquement par des problèmes climatiques, la sécheresse dans le Sud de l'Europe, des inondations en Suisse, en Autriche, il y en avait en Roumanie aussi, un petit peu après il y a eu l'ouragan Caterina, maintenant on apprend que le fleuve Amazone est à sec et autre information récente, bien que peu diffusée, pour la première fois d'après les observations météorologiques un ouragan s'est approché de nos côtes à 500 kms, c'est encore loin évidemment, mais cela ne s'était jamais passé auparavant. Les ouragans se développent à partir d'une mer chaude, il faut que l'eau de la mer soit chaude pour donner naissance à un ouragan et ce qui ne s'était jamais produit auparavant arrive. Ce qui laisse supposer peut-être qu'un jour si la mer du Nord a la température de la mer des Caraïbes et bien que l'ouragan Caterina ce ne sera plus pour les Etats-Unis et la Nouvelle Orléans mais pour nous. Et donc nous sommes plusieurs à être persuadés qu'il faut vraiment faire quelque chose, y compris quelque chose au niveau local. Tous les niveaux de pouvoir allant de l'ONU jusqu'à la Commune, tous les niveaux de pouvoir insistent d'ailleurs sur le fait que c'est au niveau local que des mesures doivent être prises et je vais me permettre de passer en revue ces différents

niveaux de pouvoir en épinglant une série d'initiatives ou de déclarations qui me paraissent intéressantes. Alors au niveau de l'ONU, le Secrétaire Général de l'ONU Kofi ANAN a impulsé une vaste étude sur l'évaluation des écosystèmes pour le millénaire. 1360 scientifiques du monde entier ont participé à cette étude. Les conclusions sont généralement assez catastrophiques et on ne va pas les passer en revue. Mais ce qui me semble quant même fort intéressant c'est que ces 1360 experts scientifiques proposent 4 scénarios (ou scénaris pour les puristes) pour permettre de sortir de cette situation qui nous mène à la catastrophe. Alors ces scénarios s'appellent, l'ordre venant de la puissance, l'orchestration globale, le techno jardin ou la mosaïque d'adaptation, on ne va pas les passer en revue c'est beaucoup trop long mais en tout cas le scénario que ces scientifiques préconisent c'est effectivement la mosaïque d'adaptation, c'est-à-dire des adaptations qui sont faites au niveau des Communautés locales. Communautés locales, et bien c'est nous, c'est la Ville, c'est ses institutions. Au niveau Européen on ne peut pas dire évidemment que l'Europe ai été avare de mesures en matière d'environnement mais celle que je veux épingler c'est certainement la Charte des Villes Européennes pour la durabilité, qui s'appelle aussi la Charte d'Aalborg (puisque c'est dans cette ville que cela a été signé) et que notre Conseil Communal a ratifié d'ailleurs le 29 juin 1999. J'avoue qu'avant de travailler sur ce sujet, j'ignorais que la Ville de Mons avait ratifiée la Charte d'Aalborg parce que je n'en ai pas entendu parler depuis cinq ans que cette législature est commencée, que l'on en faisait référence. Donc je suppose quand même qu'elle était un petit peu passée dans l'oubli. Au niveau de notre Gouvernement Fédéral une mesure particulièrement positive que je tiens à épingler, c'est une circulaire Ministérielle qui est relative à la mise en œuvre de la politique de développement durable lors de Marchés Publics de fournitures lancés par des Pouvoirs adjudicateurs de l'Autorité Fédérale. Maintenant dans tous les cahiers de charges de l'Autorité Fédérale, il faut se référer aux prescriptions écologiques et éthiques qui sont mentionnées sur un certain site Web des achats durables. Et donc des critères éthiques et écologiques sont introduits dans les cahiers des charges par le Pouvoir Public au niveau de l'Etat Fédéral et rien évidemment n'empêche les Communes d'en faire autant. Au niveau de la Région Wallonne, le contrat d'avenir pour la Wallonie parle aussi abondamment de tout ce qui est environnement. Les titres et sous-titres sont tout à fait éloquents, en prenant notre part de responsabilité par rapport au climat, en gérant notre « or bleu », en organisant une utilisation rationnelle et solidaire de l'énergie, en minimisant la production de

déchets, etc. Donc là aussi il y a beaucoup de points forts. La Communauté Française elle-même a pris une initiative puisque le 17 mars 2005 elle tenait une conférence de presse pour inaugurer la décennie de l'éducation au développement durable et donc pendant 10 ans il y a un programme d'éducation au développement durable. Enfin au niveau de notre Ville de Mons et du document sur le Projet de Ville et les axes prioritaire du Projet de Ville, je rappelle qu'il n'y a pas tellement longtemps que nous avons voté ce texte donc des axes prioritaires, et dans ce texte on trouve, même si cette thématique ne fait pas l'objet d'un axe prioritaire, « le développement durable sera un principe transversal tant en ce qui concerne le développement économique, que le développement de la connaissance ; chacune des politiques menées s'inscrira dans une perspective de durabilité ». Donc vous voyez de l'ONU à la Ville, c'est clair que nous sommes tous conscients qu'il faut faire quelque chose. Et je tiens d'ailleurs à préciser que je ne veux pas sous-entendre que l'on n'ait jamais rien fait. Certainement que la Ville de Mons a déjà pris des initiatives puisque au budget il y a des primes pour l'installation de panneaux solaires, puisque il y a un tri des déchets à l'interne puisqu'il y a des bus gratuits intra muros, etc. Mais il me semble quand même que toute une série de mesures peuvent être prises pour pouvoir aller plus loin et notamment en application de ce qui a déjà été voté ici, je rappelle la Charte d'Aalborg. Donc la motion que j'ai déposée à tous les considérants, je ne vais pas les repasser en revue parce que c'est un peu ce que je viens de vous exposer à l'exception de deux qui résultent de la réunion des Chefs de Groupes puisque Monsieur BEUGNIES et Monsieur HAMAIDE ont ajouté donc un considérant. Je suppose que dans leur intervention, s'ils en font une il le développeront. Mais pour ma part, l'essentiel de la motion c'est ceci : Le Conseil Communal réuni ce 17 octobre 2005 demande au Collège de mettre en œuvre les mesures suivantes, plus amplement détaillées dans le document annexe, puisque dans l'introduction que je viens de vous faire se trouve dans ce document annexe. Alors les mesures : promouvoir auprès des citoyens et des entreprises l'utilisation de panneaux solaires, notamment en favorisant des achats groupés. Accompagner dans leurs démarches les citoyens et les entreprises qui souhaitent produire des énergies renouvelables telles que panneaux photovoltaïques, éoliennes individuelles, biomasse, etc. Investir elle-même dans les panneaux solaires à usage de services communaux qui sont utilisateurs d'eau chaude sanitaire comme les crèches, les homes, la Cité de l'Enfance, etc. Faire ou faire faire un état des lieux des bâtiments communaux en matière d'isolation et remédier aux insuffisances en cette matière, parce que en matière

d'isolation on n'est pas encore allé très loin dans la Ville ici. Veiller à ce que les futurs bâtiments, par exemple la piscine ou les futures rénovations, par exemple l'Hôtel de Gages répondent aux normes d'économie les plus strictes. En collaboration avec la Faculté Polytechnique dresser l'inventaire des possibilités de production d'énergie propre sur le territoire de la Ville. Par exemple l'implantation d'éoliennes, par exemple la production d'énergie à partir de la biomasse ou exploiter les sources d'eau chaude qui existent comme à Ghlin. En matière d'éclairage, procéder au remplacement des ampoules énergétivores par des ampoules à basse consommation. Ce n'est pas encore le cas dans une salle comme celle-ci. Rechercher les citernes d'eau de pluie existantes et utiliser cette eau pour tous les usages non alimentaires, notamment les arrosages, promouvoir l'utilisation du papier recyclé en particulier pour les magasins de grande diffusion, donc je parle des toutes boîtes qui sont distribués par la Ville de Mons et qui sont en général sur du papier glacé pas du tout recyclé apparemment, réétudier les problèmes de mobilité en cherchant les causes des échecs partiels des parkings de persuasion et en établissant des plans de mobilité en collaboration avec les écoles, les entreprises et les Administrations, s'inspirer de la Circulaire Ministérielle dans l'établissement des cahiers de charges des Marchés Publics et appliquer les prescriptions écologiques et éthiques mentionnées sur le site Web « [http](http://) », etc., je ne vais pas vous le dire. Et enfin faire participer l'Enseignement Communal au programme de la décennie de l'éducation au développement durable mis sur pied par la Communauté Française. J'ai développé tous ces points dans mon introduction, donc j'espère que cette motion pourra être acceptée et même probablement à l'unanimité, puisque nous avons eu la sagesse de nous réunir entre groupes pour que cela puisse faire une large majorité si pas une unanimité. Je vous remercie.

M. CARPENTIER, Bourgmestre f.f. : Merci Monsieur VISEUR.

M. HAMAIDE, Conseiller : Oui Monsieur le Bourgmestre, mes chers collègues cette motion a effectivement été longuement discutée entre groupes, nous l'acceptons et nous la voterons, mais considérant qu'elle est une orientation faite de recommandations du possible et non comme un code impératif en toute circonstance. Il est bien évident que nous ne nous déjugerions pas si ultérieurement nous votions un dossier qui pour de bonnes raisons n'en ferait pas l'exacte application, et je pense ici et toujours à la lutte contre le sous-emploi qui reste prioritaire. Merci.

M. CARPENTIER, Bourgmestre f.f. : Merci Monsieur HAMAIDE, Monsieur BEUGNIES je vous en prie.

M. BEUGNIES, Conseiller : Oui Monsieur le Bourgmestre, effectivement il y a eu une concertation, on s'est réuni plusieurs fois et on est arrivé à un accord. Nous, nous voulions insister sur le fait que les économies d'énergie pour lesquelles nous adhérons évidemment à 100 % puissent être supportables par le budget de la Ville de Mons et non seulement supportables mais que les investissements qui sont réalisés puissent s'amortir dans un laps de temps raisonnable du fait des économies qu'il provoque. Voilà quel était notre souci primordial et bien entendu nous sommes aussi pour l'emploi et c'est le souci essentiel qui est à la Ville de Mons et nous adhérons à 100 % à cette motion qui prône des économies d'énergie.

M. CARPENTIER, Bourgmestre : Je vous remercie Monsieur BEUGNIES. Je tiens également à remercier les Chefs de Groupes pour leur implication dans ce dossier, qui débouche sur une proposition de texte consensuel. Donc je vous propose d'adopter ce projet de motion. Quels sont ceux qui sont pour ? Est-ce qu'il y a des oppositions ? Non, à l'unanimité, je vous remercie.

ADOpte à l'unanimité – 22^e annexe

9^e objet : Conventions – IMAGIX, CDCMC (PLAZZA ART) Gestion financière

M. VISEUR, Conseiller : Ce point avait déjà été inscrit lors du Conseil Communal précédent et il avait été remis. Lors de ce Conseil, il avait été inscrit dans les dossiers de Monsieur MILLER. Pourquoi, parce que en réalité cette convention, en fait il s'agit de plusieurs conventions avec IMAGIX Mais il y en a une qui a une forte implication d'ordre fiscal. Il faut savoir, je ne citerai pas les chiffres par déférence pour IMAGIX, mais enfin il faut savoir quand même qu'IMAGIX a une très lourde dette fiscale vis-à-vis de la Ville de Mons. Lorsque des spectateurs vont au cinéma chez IMAGIX, vous recevez un billet toutes taxes comprises, la taxe revenant à la Ville de Mons est donc payée par le spectateur lorsqu'il achète son billet, mais malheureusement IMAGIX pour des raisons « X » que je ne connais d'ailleurs pas, n'a pas depuis de nombreuses années reversé cette taxe à la Ville de Mons. Et donc il y a là un lourd problème fiscal. Et alors il y a eu ce coup de génie du Collège de faire de cette situation une opération Marketing pour le Collège, en disant et bien IMAGIX va donc envoyer des invitations au nom du Collège aux personnes âgées de plus de 60 ans, aux seniors, la limite d'âge je ne la connais plus par cœur, mais aux seniors pour qu'ils puissent aller au cinéma pour 4 euros ½. L'opération d'expédition et la différence entre le prix du billet à 4 euros ½ et le prix normal du billet sera prise en charge par la Ville de Mons. C'est donc un cadeau

que la Ville de Mons fait aux seniors en quelque sorte, mais avec de l'argent qu'apparemment elle ne pouvait de toute façon pas récupérer puisqu'il y aura compensation. La Ville prend cela à son compte mais ne paie pas en argent frais IMAGIX mais le déduit de sa dette. Alors je ne suis pas de ceux qui diront : il faut poursuivre IMAGIX jusqu'au temps où ils seront en faillite, je ne suis pas contre non plus que les seniors puissent aller pour 4 euros ½ au cinéma, mais je voulais quand même souligner un peu le génie de la communication. D'une situation difficile, on en fait une situation tout à fait positive. Malgré tout ce sera très loin d'éponger les dettes d'IMAGIX et je voudrais savoir parce que je trouve qu'il y a là quelque chose quand même qui me heurte de savoir que les spectateurs paient des taxes qui reviennent à la Ville de Mons et que la Ville de Mons n'en voit jamais la couleur. Dans sa situation ce n'est pas normal. Donc je voudrais savoir si en accompagnement de cette convention que nous voterons malgré tout par égard pour les seniors, est-ce qu'il y a un plan d'apurement de la dette d'IMAGIX par rapport à la Ville de Mons, parce que sans plan d'apurement cela devient tout à fait inadmissible.

M. CARPENTIER, Bourgmestre f.f. : Merci Monsieur VISEUR. Donc je tiens d'abord à préciser que si ce point est au rapport du Bourgmestre, c'est parce qu'il concerne plusieurs départements, mais je vais céder maintenant la parole à Monsieur MILLER pour l'aspect financier.

M. MILLER, Echevin : Merci Monsieur le Bourgmestre. Cher Monsieur VISEUR vous l'avez dit il y a derrière cette opération la volonté d'apporter quelque chose à la fois aux seniors mais aussi à notre Ville et celles et ceux qui font la vie de notre Ville. Nous avons pris la décision, après avoir longuement étudié le dossier financier, après avoir longuement étudié tout ce qui concernait la dette d'IMAGIX, nous avons pris la décision plutôt que d'aller vers une négociation qui nous amènerait à réclamer des montants etc., nous avons plutôt préféré les choses de façon positive. Nous avons pris au niveau du Collège la décision de mettre en place via un système de carte « Ciné seniors » qui permettra aux personnes âgées de pouvoir se rendre au cinéma avec les enfants et les petits enfants de façon à créer chez ceux-ci un intérêt pour le cinéma. Nous avons négocié des contenus de films un peu différents du film « tous publics », nous aurons donc la possibilité d'avoir des films de qualité dit culturellement plus intéressante. Il y aura également une action vers les collectivités, vers les homes, vers les séniories, vous ne pouvez quand même pas nier que cela représente un intérêt pour les personnes qui se trouvent dans les homes d'avoir cette facilité. Il y a enfin un aspect

qui est et vous me permettez peut-être de faire référence à des responsabilités passées, un aspect extrêmement important sur la Ville de Mons, c'est le Festival du Film d'Amour. Le Festival du Film d'Amour est un des festivals qui fonctionne en Communauté Française, c'est l'un pour l'instant qui attire le plus de regards et qui donne à notre Ville une des visibilités les plus intéressantes. Au niveau du Collège, nous avons décidé de soutenir ce Festival et nous avons utilisé la négociation que nous avons avec les responsables d'IMAGIX pour obtenir l'utilisation de salles, l'utilisation pour pouvoir utiliser le matériel professionnel, etc., etc., tout cela fait le détail de l'opération. Il y a évidemment un plan d'apurement qui a été négocié et l'opération si elle a un coût et bien le Collège estime que ce coût se transformera de façon positive pour l'ensemble des habitants de la Ville. C'est loin d'être une opération de Marketing, c'est une opération qui s'inscrit pleinement dans la mission de Capitale Culturelle de la Wallonie à laquelle le Collège est particulièrement intéressé, d'autant que comme vous le savez, nous sommes candidats également au niveau Européen. Ce plan au niveau de l'opération « Ciné seniors » est un élément qui nous a paru devoir retenir notre approbation.

M. CARPENTIER, Bourgmestre f.f. : Merci cher Collègue, et je passe la parole à Monsieur le Ministre Président.

M DI RUPO, Bourgmestre : Merci Monsieur le Bourgmestre et permettez-moi en quelques mots de rappeler l'histoire. C'est vrai que le Collège s'est trouvé confronté à une difficulté sérieuse d'IMAGIX. Et ces difficultés résultaient essentiellement d'un investissement très lourd qui a été consenti par IMAGIX si on le voit, on a vu la transformation de cet espace cinématographique aujourd'hui un des plus importants du pays, mais manifestement pour diverses raisons, programmations, conditions climatiques, les rentrées n'ont pas été à la hauteur de ce qui avait été prévu dans le Business plan. La Ville s'est trouvée confrontée donc à cette difficulté de non rentrée fiscale et nous avons entamé un dialogue et une négociation. Le Collège a pensé et je pense qu'il a bien fait, que nous ne devions pas nous mettre dans une position qui aurait pu mettre en péril l'activité ou qui aurait poussé IMAGIX dans ses derniers retranchements, voire à des situations économiques sérieuses. Que notre rôle malgré un passé fiscal sérieux et là vous avez raison Monsieur VISEUR, nous devions essayer de trouver une solution intelligente. Et après moult discussions, il nous est apparu que travailler sur l'activité cinématographique, activité culturelle s'il en est, avec le passé qui est le nôtre, notamment en terme de Festival, et compte tenu du souhait des

personnes dites « seniors » de se rendre dans les différentes salles de cinéma, on en est arrivé à se dire que nous devons promouvoir l'accès du cinéma aux seniors. J'attire votre attention sur le fait que cet accès n'est pas seulement accordé pour IMAGIX, mais est également accordé au PLAZA ART car nous ne voulions pas qu'il y ait une exclusivité pour un seul cinéma. Et donc oui les Montoises et les Montois d'un certain âge, je pense qu'on a fixé l'âge à 60 ans et au-delà. Oui les Montoises et les Montois de 60 ans et au-delà pourront aller dans les cinémas de Mons à savoir IMAGIX et PLAZA ART pour des montants de l'ordre de 4 euros ½. En se faisant ce n'est pas vraiment le côté social que nous avons vu, mais c'est le côté culturel et comme l'a dit Monsieur l'Echevin des Finances pour des films qui ont été des films sélectionnés. Et par ailleurs à votre question : y a t il un plan d'apurement ? L'Echevin y a répondu oui. Et nous avons tenté de faire un plan qui soit réaliste, dans l'espoir qu'il se résorbe, que l'arriéré se résorbe, en maintenant l'activité de cet espace cinématographique important qui est IMAGIX et en même temps plutôt que de nous retrouver devant les tribunaux et des imbroglis de toute nature, on a préféré trouver une solution qui était nous semble-t-il dans l'intérêt de nos concitoyens. Voilà un peu la situation telle que nous l'avons appréhendée avec une certaine sagesse.

M. CARPENTIER, Bourgmestre f.f. Merci Monsieur le Ministre Président. Monsieur VISEUR.

M. VISEUR, Conseiller : Oui j'ai bien entendu la réponse de Monsieur DI RUPO et celle de Monsieur MILLER et c'est précisément pour les raisons qu'ils évoquent que nous allons voter le point, je l'ai dit et j'insiste, mais il faut bien se rendre compte que cette dette augmente tous les jours, la dette augmente d'une part parce que les intérêts font boule de neige à raison si mes souvenirs sont bons d'à peu près 100 mille francs belges par mois, ce qui est quand même énorme, plus toutes les taxes perçues pour la Ville de Mons chaque jour où il y a des spectateurs qui vont au cinéma. Donc est-ce qu'il y a bien des mesures qui garantissent qu'à l'avenir la boule de neige ne va pas continuer à augmenter de façon à ce qu'un jour précisément IMAGIX ne pourra plus faire face et il y aura un perdant ce sera IMAGIX ou la Ville de Mons. Ce sera une situation qui ne peut pas durer et ce qui est proposé au travers de la convention est très loin de résorber le passif d'IMAGIX.

M. MILLER, Echevin : Oui c'est la raison pour laquelle je me permets de reprendre la parole même si le dernier mot vous revient. En fait, nous sommes extrêmement attentifs au fait que cela ne devienne pas boule de neige comme vous l'avez dit. Nous

avons cette préoccupation culturelle, nous avons eu aussi la préoccupation de garder sur la Ville de Mons une infrastructure cinématographique importante et que comme Elio DI RUPO l'a rappelé nous y avons associé le Piazza. Mais nous sommes attentifs à ce que cela ne devienne pas, vous l'avez dit, un jeu où nécessairement l'un des deux serait perdant. Donc dans la négociation financière non plus culturelle, que nous avons menée avec IMAGIX, nous avons arrêté un plan d'apurement à 2004 et nous sommes encore occupé de négocier pour les années 2005 – 2006 de façon à éviter justement un endettement excessif.

M. CARPENTIER, Bourgmestre f.f. Merci Monsieur MILLER.

ADOPTÉ à l'unanimité – 23^e annexe

Entrée de Mme GUEPIN

Sortie de Mme THYSBAERT : 42 présents

10^e objet : Projet Phasing out – Réaménagement du parc du Château Comtal
Information de la décision du Collège du 21/09/05 relative au mode de passation et aux conditions de sélection qualitative. 3^e 1^e E/05.773.175.MG

11^e objet : Projet Phasing out – Réaménagement du parc du Château Comtal
Approbation du projet. 3^e 1^e E/05.773.175.MG

M. COLLETTE, Conseiller : Je vous remercie Monsieur le Doyen. Je vais parler des deux dossiers couplés, le 10 et le 11, le 10 n'est qu'une information, le 11 soumet à notre Assemblée le projet de réaménagement du parc du Château Comtal et il me semble quand même dans la mesure où c'était un signe urbain de première importance que ce dossier mérite un petit débat. J'ai un peu de regret qu'il n'y ait pas eu de concertation avant que le dossier n'arrive ficelé et ce qui m'avait fort étonné lors de l'examen des dossiers jeudi, c'est que les plans d'exécution de ce projet n'étaient même pas au dossier. Alors on peut regretter, mais ce sont des choix, que l'on doit abandonner aujourd'hui des projets de mise en valeur archéologique qui étaient initialement prévus dans le cadre d'une enveloppe évidemment beaucoup plus importante lors de l'avant projet qui avait accompagné les fouilles par le Professeur DEWAHA en 1982 et 1984, c'était le projet de l'architecte CARLIER qui était le projet d'un réel parcours découverte de l'ensemble des restes, de l'ensemble des vestiges qui permettait à des touristes d'évoquer ce qu'avait été ce cœur de la Ville en tout cas, cette éperon ce centre et ce point culminant de notre Ville à travers les siècles. Alors frustration ou pas, je fais taire les miennes et je me dis que, ma foi, la science a évolué grâce aux deux campagnes de fouilles. Je rappelle celle du Professeur DEWAHA de

1982 à 1984 et je suis heureux du rôle que j'ai pu mener à l'époque pour convaincre le Collège de l'époque de déplacer le monument Britannique et de le replacer à la Bascule pour permettre de partir à la recherche de la fameuse Tour Auberon, le donjon des châtelains de Mons, qui finalement ne s'était pas trouvée là. Il a fallu effectivement attendre la deuxième campagne de fouilles du service des fouilles de la Région Wallonne, Jean-François SARTIAU en 1994 – 1996 pour retrouver en creux la trace de la première motte féodale et du premier donjon. Je lis donc qu'il n'y avait rien à voir sinon la trace en creux et, ma foi, ce n'est pas nécessairement toujours très spectaculaire pour des visiteurs. Cependant je crains quand même que l'aménagement qui nous est proposé aujourd'hui et qui ne consiste qu'à remblayer les vestiges sans discernement et sans faire de rappel en surface des découvertes importantes qui ont été faites durant les deux dernières décennies ne soient une frustration pour les touristes. On leur annonce comme attrait touristique et d'ailleurs il va y avoir un glissement des subsides de la DNF vers les subsides du Commissariat Général au Tourisme. On prétend aux gens qu'ils vont visiter un site historique majeur et ils ne vont pratiquement rien voir. Alors c'est là que je regrette le défaut de concertation, on aurait pu trouver une solution médiane dont les lignes de force seraient les suivantes : A la place de cette Tour Auberon qui a fait beaucoup fantasmer les générations d'historiens de cette Ville depuis des siècles, je pourrais dire depuis quatre siècles, l'on pourrait sur base des indications très précises que les relevés topographiques de Monsieur SARTIAU ont amené en 1994 – 1996 : reproduire sur la pelouse qui recouvre ce site simplement par un aménagement paysagé d'une butte avec des plantations types topiaires, de buis ou d'ifs taillés à la forme du donjon pour que les gens puissent voir en surface et imaginer ce que était à ce moment le sommet de cette tour légendaire. Deuxième suggestion c'est en voyant les plans mais tardivement puisqu'ils n'étaient même pas là avant le week-end : d'éviter que les auteurs de projet donnent au cheminement qui corresponde à la courtine et aux placettes qui corresponde aux anciennes tourelles, je vais dire d'autres formes que celles du vestige existant et qui sera enterré. Je pense notamment à la tourelle de l'angle nord ouest qui a été mise à jour par la première campagne de fouilles et qui avait donné l'idée à l'auteur de projet de l'époque de créer une espèce de cirque qui reprenait l'espèce de petit théâtre de verdure en plein air reprenant la forme de la tour. Aujourd'hui le cheminement amène à la création d'un pentagone qui casse en fait la possibilité d'évocation que peut avoir un touriste de l'emplacement de la tour où il se trouve. Troisième suggestion du même ordre c'est l'accès à ce que l'on appelait

aussi dans la légende collective les souterrains du château qui ne sont d'autre que des caves et que le Professeur DEWAHA a estimé qu'ils n'étaient même pas des caves mais des celliers qui étaient de plain-pied. Parce que le niveau ancien du côté du mur sud ouest a été mis à jour et se trouve au niveau du sol de ces caves. Alors c'est peut-être le seul élément qui pourrait se visiter encore que le plan ne révèle rien. Il n'y a pas d'accompagnement de texte, d'accompagnement d'une éventuelle scénographie. Il est question de réaliser une espèce de patio couvert en sous-sol au niveau de l'accès aux caves dont la rénovation et la visite ne sont pas d'actualité mais je signale que les rapports de fouilles du Professeur DEWAHA estiment que on devrait retrouver l'entrée de l'autre côté, l'autre côté où le long du mur d'enceinte qui sépare le site du Château du Jardin de la Cour du Travail se trouvait la première cour d'accès initiale avant la rénovation du porche qui date du 16^{ème} siècle. Et donc la suggestion de Monsieur DEWAHA était de retransférer à cet endroit l'accès futur éventuel des souterrains si on les ouvrait à une visite touristique. Voilà quelques remarques et suggestions que je fais et je demande au Collège s'il est encore possible aujourd'hui d'aménager sans que cela crée à mon avis de surcoût important, le plan, le projet tel qu'il nous est soumis en première et dernière lecture ce qui est un peu vite pour un site de cet ordre. Je rappelle que trois chapitres sont concernés par ces aménagements : Bâtiments techniques et mur de soutènement cela concerne d'une part la création de vestiaires, de toilettes et d'un local technique qui permettra de libérer la conciergerie et peut-être d'y laisser l'accès ultérieur dans un cadre muséal, les murs de soutènement qui sont en fait les murs du puits vers le patio inférieur qui desservirait les caves et là on peut penser que ce budget qui était prévu à cet endroit-là, c'est-à-dire à hauteur de l'ancienne entrée pourrait être reportée sur l'autre côté et le reste ne coûterait pas plus cher, je vais dire faire quelques aménagements pour évoquer par des plantations végétales le règne minéral enfoui qui se trouve ne susciterait à mon avis aucune modification budgétaire sur le plus gros poste de ce projet qui sont les travaux paysagés. Et alors je vais faire pour terminer le relais de la préoccupation de certains riverains qui comme vous le savez, s'ils sont riverains du Château sont tous en aval et très aval de celui-ci si je puis dire et qui déjà dans le cadre d'un accès relativement limité au parc du Château Comtal actuellement voient leur cour, la toiture de leurs annexes, leurs jardinets qui sont surplombés pour la muraille, très souvent jonchés de déchets que des personnes peu civiques lancent par-dessus le mur quand elles visitent le site. Je ne veux évidemment pas que l'on commence à créer des vitres blindées mais que cette préoccupation des riverains soit

prise en compte dans les aménagements qui permettraient peut-être de penser qu'il vaut mieux à certains endroits, sauf aux endroits stratégiques pour la vue à grande distance, comme l'extrémité ouest du Parc où là manifestement on doit être suffisamment élevé et suffisamment proche de la muraille pour jouir de cette vue exceptionnelle, c'est sur les autres côtés, sur les côtés de la rue des Gades et de la rue Bervoets peut-être d'éloigner un peu plus qu'il n'est prévu le cheminement du bord de l'ancienne courtine pour éviter cette tentation qu'ont les gens qui sont appuyés au mur de laisser tomber leurs déchets de l'autre côté dans des propriétés privées qui souhaiteraient s'en passer. Je vous remercie.

M. CARPENTIER, Bourgmestre f.f. Est qu'il y a d'autres interventions ? Pas d'autres interventions. Je vous signale Monsieur le Conseiller que la zone d'intervention était définie dès le départ dans la mission de l'auteur de projet. Le comblement des fouilles a été souhaité par l'Administration des fouilles et du patrimoine pour les protéger. Le subside actuel est octroyé par la division Nature et Forêts et le Tourisme ne peut porter sur l'aspect que vous développez.

Je vous demande donc de passer au vote car nous sommes pris par les délais. C'est un dossier Phasing Out donc nous devons respecter certains délais faute de perdre les subsides.

M. VISEUR, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, le 10 c'est une information sur le mode de passation de marché. Tout le monde est d'accord je suppose.

ADOPTE à l'unanimité – 24^e annexe

L'Assemblée passe au vote sur le **11^e objet**, le résultat est le suivant :

38 OUI : MM. DI RUPO, BIEFNOT, MILLER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. SAKAS, HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, B. BIEFNOT, Mmes GUEPIN, OUALI, MM. DEBAUGNIES, SPEER, MARTIN, Mme NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MM. MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, MM. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, POURBAIX, AGUS, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, CARPENTIER

4 ABSTENTIONS : M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Mme BROHEE.

M. COLLETTE, Conseiller : On peut justifier l'abstention parce que effectivement, je ne conteste pas du tout le choix du remblayage. Je faisais des suggestions simplement. Mais si on s'abstient c'est parce que effectivement si les grandes orientations avaient été

données et elles ont été approuvées ici par le Collège, il me semble que l'urgence que vous invoquez aujourd'hui et bien le Collège en est responsable ou les auteurs de projets en sont responsables. On arrive avec un dossier fini, ficelé et impossible à rediscuter parce qu'il est trop tard. Alors que si l'on avait mis au point une concertation un peu plus tôt, on ne serait pas arrivé là. Alors moi je ne supporte pas cet argument.
M. CARPENTIER, Bourgmestre f.f. Merci.

ADOPTÉ – 25^e annexe

12^e objet : Politique des grandes villes – Fourniture d'illuminations de fin d'année à Jemappes et Flénu
 Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.
 3^e 1^e E/2005.PGV.832.191.02.EC

M. VISEUR, Conseiller : Il s'agit de fournitures d'illumination de fin d'année et je joins ça au point 23 (illumination des façades de bâtiments communaux) pour ces deux points là qui concernent des illuminations, j'insiste que pour dans le cahier des charges il soit mis que l'on doit trouver les solutions les moins énergivores possibles. Il y a maintenant des techniques qui permettent de ne pas consommer trop d'électricité pour faire des illuminations. D'accord pour les illuminations, à condition d'une consommation modérée.

M. CARPENTIER, Bourgmestre f.f. Bien nous en ferons la remarque à nos Services.

ADOPTÉ à l'unanimité – 26^e annexe

13^e objet : Budget participatif - Acquisition de poubelles (2 lots)
 Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.
 3^e 2^e E/2005.421.059.BVB

14^e objet : Budget participatif. Acquisition chariots de propreté. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 1^e E/2005.421.058.00.BVB

15^e objet : Budget participatif. Acquisition d'un véhicule mini compacteur.
 Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.
 3^e 1^e E/2005.136.054.00.BVB

16^e objet : Budget participatif. Acquisition d'un tracteur de tonte. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 1^e E/2005.136.055.00.EC

REMIS

17^e objet : Budget participatif. Aménagements divers de voiries à Jemappes.

Lot 1 : ralentisseur de trafic à l'intersection « avenue du Champ de Bataille, rue Capron et rue des Frères ».

Approbation du projet, des conditions reprises dans l'avis de marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e 1^e E/2005.421.074.01.EC

18^e objet : Budget participatif. Aménagements divers de voiries à Jemappes.

Lot 2 : coussins berlinois en éléments préfabriqués.

Approbation du projet, des conditions reprises dans l'avis de marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e 1^e E/2005.421.074.02.BVB

19^e objet : Budget participatif. Aménagements divers de voiries à Jemappes.

Lot 3 : aménagement de l'intersection des voies de circulation « rue du Plan Incliné et rue de Cuesmes ».

Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.

3^e 1^e E/2005.421.074.03.BVB

20^e objet : Budget participatif. Aménagements divers de voiries à Jemappes.

Lot 4 : ralentisseur de trafic.

Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.

3^e 1^e E/2005.421.074.04.EC

21^e objet : Budget participatif – Mission d'auteur de projet pour l'étude de l'installation d'aires de jeux et de sports à Jemappes.

Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.

3^e 1^e E/2005.BP.764.139.EC

22^e objet : Budget participatif. Acquisition d'une camionnette double cabine avec benne basculante. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.

3^e 1^e E/2005.BP.136.056.EC

M. VIEUR, Conseiller : Alors mon sentiment c'est que quand même le budget

participatif a parfois bon dos, parce que autant je suis favorable évidemment au budget

participatif autant je ne vois pas ce que ça a à avoir lorsque il faut faire des acquisitions

de poubelles qui de toute façon une partie était abîmée, c'est la gestion normale d'une

Ville même là où il n'y a pas de budget participatif, des chariots de propreté c'est pour

précisément vider ces poubelles là, un véhicule mini compacteur c'est aussi par rapport

à ces poubelles, il y a aussi au 22 un camion avec benne basculante. Tout ça ce sont des

acquisitions normales dans le cadre de la gestion d'une Ville et ça n'a rien à voir avec le

budget participatif. Par contre d'autres points comme l'aménagement d'une aire de jeux

ou alors des ralentisseurs de trafic à l'intersection de deux avenues, tout ça c'est dans le

cadre effectivement des remarques faites par les citoyens de Jemappes et de Flénu.

Donc on va s'abstenir sur les points qui ne me semblent pas faire partie du budget

participatif, c'est-à-dire 13, 14 et 15, là il y a abstention, le 16 est remis, de 17 à 21 tout à fait d'accord et 22 de nouveau nous nous abstenons.

Mme. MERCIER, Conseillère : Oui Monsieur le Bourgmestre, c'est à propos du numéro 18. Je voudrais un complément d'information et vous demander quel est l'avantage des coussins berlinois en éléments préfabriqués qui ici ne sont pas pour rien, me semble-t-il ? 78305 euros par rapport aux plateaux et aux casse-vitesse et autres ralentisseurs, je dis aussi que les aborder n'est pas toujours facile car leurs dimensions sont assez bizarres, on ne sait pas très bien les appréhender, j'en ai fait moi-même l'expérience dans l'entité de Jurbise. Donc avantage des coussins berlinois ?

M. CARPENTIER, Bourgmestre f.f. Donc les coussins berlinois ont l'avantage de pouvoir laisser passer les bus et les camions sans aucun problème, mieux que les autres types de ralentisseurs. Donc je suppose qu'à cet endroit il y a une circulation de bus ou de camions sûrement. Je passe la parole à notre Ministre Président.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur le Bourgmestre, Chers Collègues, Monsieur VISEUR a évoqué le budget participatif en disant que de toute manière il fallait des poubelles, etc. Oui ça c'est une évidence. Il y a une programmation du Collège pour ce qui concerne les poubelles et autres types d'investissements, mais ici il s'agit bien d'une demande particulière des citoyens et une réponse spécifique à ces demandes. En d'autres termes, dans le budget participatif il s'agit de mettre progressivement un certain budget à la disposition des gens et les gens, notamment de Jemappes et de Flénu, décident entre eux du lieu et du type de priorité. Et donc ici faire le procès en l'occurrence en essayant d'être dérisoire ou de traiter en dérision le fait que ce sont des poubelles et autres types d'investissements courants, et bien oui le budget participatif a également cette mission là. Et donc c'est tout à fait normal qu'il y ait une réponse spécifique du Collège aux citoyens qui ont trouvé que dans certains endroits il était important qu'il y ai une propreté renforcée et une présence plus importante notamment de poubelles. Donc ce n'est pas du tout contradictoire avec l'esprit du budget participatif que du contraire.

M. CARPENTIER, Bourgmestre : Je vous remercie.

M. VISEUR, Conseiller : Un courte réplique parce que je cois que tous les habitants de Mons demandent des poubelles, tout le monde souhaite que ce soit propre partout et donc ce que je crains c'est qu'on vide un peu de son sens premier le budget participatif de déboucher sur des choses comme celles là. Enfin on ne va pas faire une polémique là-dessus, nous maintenons les abstentions que j'ai citées.

M. DI RUPO, Bourgmestre : J'ai autant le droit à la réplique que Monsieur VISEUR et je me permets de l'utiliser. C'est clair que c'est une vérité générale que si la Ville avait les moyens, non seulement il faudrait démultiplier tout les services de la Ville au service de nos concitoyens, qu'il faudrait que nous puissions mettre des trottoirs dans un état magnifique sur le millier de kilomètres de trottoirs que nous avons et qu'il conviendrait de mettre des poubelles parmi les plus agréables partout dans la Ville. Mais si tel n'est pas le cas, vous n'imaginez pas un seul instant que c'est dû à la mauvaise humeur, à la mauvaise volonté ou à l'incapacité des membres du Collège. C'est simplement dû à une réalité face à laquelle nous sommes confrontés, c'est-à-dire les moyens financiers extrêmement limités et on essaye bien sûr de faire pour un mieux. Et dans le mieux que la majorité essaye de faire, il y a des endroits qui doivent être privilégiés, parce que c'est vrai qu'à certains endroits des personnes demandent plus spécifiquement tel ou tel type d'investissement et c'était le cas. Votre propos est juste, celui du Collège ne l'est pas moins, vous parlez de l'idéal mais comme l'a indiqué JAURES il faut passer par le réel. Et le Collège a entre autre la gestion du réel.

M. CARPENTIER, Bourgmestre f.f. Merci.

M. VISEUR, Conseiller : Dernière réplique. Non je ne crois pas que le Collège soit de mauvaise humeur, si ça peut vous rassurer.

M. MILLER, Echevin : Un mot comme Echevin du Budget si vous le permettez. Le Collège n'est pas de mauvaise humeur Monsieur VISEUR. Nous avons une responsabilité budgétaire vis-à-vis de l'ensemble de la Ville, une décision a été prise au sein de ce Conseil sur proposition du Collège de créer un budget participatif pour Jemappes et Flénu, des décisions sont prises au sein des rencontres qui ont lieu. Je ne voudrais quand même pas croire Monsieur VISEUR que vous ne soyez pas un adepte de la démocratie participative quand même ? Merci.

L'Assemblée passe au vote sur le **13^e objet**, le résultat est le suivant :

38 OUI : MM. DI RUPO, BIEFNOT, MILLER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. SAKAS, HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, B. BIEFNOT, Mmes GUEPIN, OUALI, MM. DEBAUGNIES, SPEER, MARTIN, Mme NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MM. MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, MM. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, POURBAIX, AGUS, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, CARPENTIER

4 ABSTENTIONS : M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Mme BROHEE.

ADOPTÉ – 27^e annexe

L'Assemblée passe au vote sur le **14^e objet**, le résultat est le suivant :

38 OUI : MM. DI RUPO, BIEFNOT, MILLER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. SAKAS, HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, B. BIEFNOT, Mmes GUEPIN, OUALI, MM. DEBAUGNIES, SPEER, MARTIN, Mme NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MM. MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, MM. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, POURBAIX, AGUS, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, CARPENTIER

4 ABSTENTIONS : M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Mme BROHEE.

ADOPTÉ – 28^e annexe

L'Assemblée passe au vote sur le **15^e objet**, le résultat est le suivant :

38 OUI : MM. DI RUPO, BIEFNOT, MILLER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. SAKAS, HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, B. BIEFNOT, Mmes GUEPIN, OUALI, MM. DEBAUGNIES, SPEER, MARTIN, Mme NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MM. MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, MM. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, POURBAIX, AGUS, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, CARPENTIER

4 ABSTENTIONS : M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Mme BROHEE.

ADOPTÉ – 29^e annexe

L'Assemblée passe au vote sur le **17^e objet**, le résultat est le suivant :

ADOPTÉ à l'unanimité – 30^e annexe

L'Assemblée passe au vote sur le **18^e objet**, le résultat est le suivant :

ADOPTÉ à l'unanimité – 31^e annexe

L'Assemblée passe au vote sur le **19^e objet**, le résultat est le suivant :

ADOPTÉ à l'unanimité – 32^e annexe

L'Assemblée passe au vote sur le **20^e objet**, le résultat est le suivant :

ADOPTÉ à l'unanimité – 33^e annexe

L'Assemblée passe au vote sur le **21^e objet**, le résultat est le suivant :

ADOPTÉ à l'unanimité – 34^e annexe

L'Assemblée passe au vote sur le **22^e objet**, le résultat est le suivant :

38 OUI : MM. DI RUPO, BIEFNOT, MILLER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. SAKAS, HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, B. BIEFNOT, Mmes GUEPIN, OUALI, MM. DEBAUGNIES, SPEER, MARTIN, Mme NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MM. MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, MM. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, POURBAIX, AGUS, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, CARPENTIER

4 ABSTENTIONS : M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Mme BROHEE.

ADOPTÉ – 35^e annexe

23^e objet : Illumination de façades de bâtiments communaux. (Maison communale de Jemappes, Belvédère et Phare)

Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.

3e 1^e E/2005.PGV.832.191.04.EC

ADOPTÉ à l'unanimité – 36^e annexe

24^e objet : Travaux pour le raccordement des illuminations de fin d'année dans les rues de Jemappes

Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.

3^e 2^e E/2005.PGV832.191.03.EC

ADOPTÉ à l'unanimité – 37^e annexe

25^e objet : Projet Phasing out – Valorisation urbaine – Extension du périmètre

3^e 1^e E/2004.SUB.569.082.00.TO

ADOPTÉ à l'unanimité – 38^e annexe

26^e objet : Projet Phasing out – Valorisation urbaine – Secteur 1 – lot 1

Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché

3^e 1^e E/2004.SUB.569.082.01.TO

ADOPTÉ à l'unanimité – 39^e annexe

27^e objet : Politique des grandes villes – Calva de Flénu - Rénovation

Approbation du projet, des conditions reprises dans l'avis de marché et détermination du mode de passation du marché

SOUS RÉSERVE 3^e 1^e E/2005.PGV. 832.207.BVBG

REMIS

28^e objet : Politique des Grandes Villes. Pôle de l'Économie sociale – acquisition de mobilier. Information au Conseil Communal de la décision du Collège du 08.09.2005
3^e 1^e 3e/1e E/2005.PGV.832.199.BVB

ADOPTÉ à l'unanimité – 40^e annexe

29^e objet : Mons, chemin de la Procession (chemin vicinal n° 11) – Rétrocession d'emprises appartenant au domaine public suite à une modification d'alignement.
Cellule foncière RF/MAS

ADOPTÉ à l'unanimité – 41^e annexe

30^e objet : Jemappes – Acquisition d'un bâtiment, situé à la rue de la Sablonnière, propriété de la Communauté française, dans le cadre de la subvention accordée par la Politique des Grandes Villes – accueil extrascolaire sur Jemappes
Cellule foncière CF/MDB

ADOPTÉ à l'unanimité – 42^e annexe

31^e objet : Jemappes, avenue François André. Échange de terrain entre la Ville de Mons et la société COBROU. Cellule foncière RF/MAS

ADOPTÉ à l'unanimité – 43^e annexe

32^e objet : Bâtiments sis à Mons, Grand-Place, 9-10. Prolongation de la durée du bail emphytéotique. Cellule foncière RF/RB

ADOPTÉ à l'unanimité – 44^e annexe

33^e objet : Revitalisation du site du Quartier du Béguinage – Renonciation à l'accession de la Ville relative à une propriété comprenant bâtiments et terrain sis à Mons-3^eme division entre la rue des Canonniers, du Gazomètre et Pécher, cadastrée ou l'ayant été comme entrepôt sis rue des Canonniers n°36 section E n°1081 R2 pour une contenance de 81 ares 35 centiares. Cellule foncière RF/MV

ADOPTÉ à l'unanimité – 45^e annexe

34^e objet : Acquisition d'une parcelle de terrain sise à Mons, rue des Arbalestriers, cadastrée ou l'ayant été Mons-3^eme division section G n°s 59 Z/pie – 632 G/pie – 632 L et 632 M/pie d'une contenance mesurée de 40 ares 33 centiares – Confirmation de la demande d'arrêté d'expropriation. Cellule foncière RF/MV

ADOPTÉ à l'unanimité – 46^e annexe

35^e objet : Acquisition de l'immeuble sis à Jemappes, rue Docteur Jacquerye n°28 .
Cellule foncière RF/MD

ADOPTÉ à l'unanimité – 47^e annexe

36° objet : Acquisition de parcelles de terrain sises à Maisières, rue Grande, cadastrées section A n°s 41/2n – 34/4 S4 et 32/4 a2 d'une contenance de 5 hectares 30 ares 63 centiares. Cellule foncière RF/MV

ADOPTÉ à l'unanimité – 48^e annexe

37° objet : Cellule Logement. Programme fédéral politique des Grandes Villes. Contrat de logement 2005-2007. Approbation de la convention. Régie foncière Cellule Logement 1.5

M. BEUGNIES, Conseiller : Oui Monsieur le Bourgmestre je voudrais ici quand même souligner ce point positif de parfaite collaboration entre l'Etat Fédéral et la Ville de Mons puisque la Ville de Mons va recevoir de l'Etat Fédéral pour 2005 – 2007, 2.573.000 euros réservés au logement spécialement à Jemappes. Et un point qu'on a particulièrement à cœur, une priorité va être donnée de façon à rendre les jeunes propriétaires de leur maison, donc cette somme est réservée pour rendre l'accès à la propriété des jeunes. Nous on s'en réjouit particulièrement et je crois que la politique foncière, si la Ville de Mons s'en dénote encore au point 37 d'une très bonne politique foncière, ainsi qu'au point 38 d'ailleurs, puisque la Régie Foncière présente un bénéfice de 10.656 euros au compte d'exploitation.

M. CARPENTIER, Bourgmestre f.f. Je vous remercie.

ADOPTÉ à l'unanimité – 49^e annexe

38° objet : Régie foncière. Comptabilité. Bilan, comptes d'exploitation, comptes de résultat, répartition bénéficiaire et états de recettes et dépenses arrêtés au 31.12.2004. approbation. Régie foncière RF/RM

ADOPTÉ à l'unanimité – 50^e annexe

39° objet : Régie foncière. Comptabilité. Information au Conseil communal des emprunts passés par la Régie foncière au Collège échevinal du 1er janvier 2005 au 30 avril 2005. Régie foncière RF/RM

ADOPTÉ à l'unanimité – 51^e annexe

40° objet : Entretien des revêtements routiers – Exercice 2004
Approbation de l'avenant n° 1. 3^e 2^e E/2004.421.054.DP

ADOPTÉ à l'unanimité – 52^e annexe

41° objet : Réfection d'une partie de chacune des routes en béton à Hyon, Jemappes et Mesvin
Approbation de l'avenant n° 1. 3^e 2^e E/2003.421.058.ID

ADOPTÉ à l'unanimité – 53^e annexe

42^e objet : Acquisition de matériel et outillage pour le Service Voirie (9 lots)
Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.
3^e 2^e E/2005.421.065.DP

ADOPTÉ à l'unanimité – 54^e annexe

43^e objet : Ancienne Maison Communale d'Hyon – Réfection des toitures, parements et assainissements (2lots)
Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.
3^e 1^e E/2005.104.032.CC

ADOPTÉ à l'unanimité – 55^e annexe

44^e objet : Musée du Vieux Nimy – Travaux d'aménagement - 2^eème phase
Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.
3^e 1^e E/2005.771.166.CC

ADOPTÉ à l'unanimité – 56^e annexe

45^e objet : Musées – Travaux d'aménagement, sécurité et hygiène
Approbation du décompte revu. 3^e 1^e E/2004.771.147.MCP

ADOPTÉ à l'unanimité – 57^e annexe

46^e objet : Piscine de Cuesmes – Mise en place d'un système anti-intrusion
Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.
3^e 1^e E/2005.764.147.CC

ADOPTÉ à l'unanimité – 58^e annexe

47^e objet : Collégiale Ste Waudru – Aménagement du chœur – projet – Information au Conseil Communal 3^e 1^e OT/05.SUB.790.160.01.MG

M. MERCIER, Conseillère : Oui Monsieur le Bourgmestre et Monsieur l'Echevin BIEFNOT cela ira très vite. Il s'agit en fait de notre très belle Collégiale Sainte Waudru. Dans le lot 2, l'installation du chauffage. Cette installation n'est-elle prévue que pour le chœur ? Par rapport à ce qui est donné, évidemment je le crois aisément, mais alors le reste ?

M. BIEFNOT, Echevin : Oui je me retourne vers les collaborateurs, mais en principe oui. Pour le reste évidemment cela fera partie au besoin d'un autre projet. Ici nous parlons de ce dossier ci et le chauffage c'est pour le chœur.

M. MERCIER, Conseillère : Oui Monsieur l'Echevin et donc parce que c'est le lot 2 et peut-être que pour le lot 3 il y aura un chauffage dans le reste, non ?

M. BIEFNOT, Echevin : J'imagine que le problème du chauffage est général mais actuellement ce n'est pas prévu.

Mme MERCIER, Conseillère : D'accord.

ADOPTE à l'unanimité – 59^e annexe

Sortie de M. SPEER : 41 présents

48^e objet : Étude de stabilisation et de restauration du pont surplombant la rivière «Trouille» et des abords au lieu dit Cascade d'Hyon.

Approbation des critères de sélection qualitative, du mode de passation du marché et du cahier spécial des charges. 3^e 3^e E/2005.482.101.ML

Mme BROHEE, Conseillère : En fait ce dossier comme l'a déjà dit Monsieur COLLETTE est relatif au pont de la Cascade d'Hyon. En fait vu l'état du pont et les problèmes de stabilité qui en découlent, l'appel d'offre est effectivement bien venu. Il constituera selon nos dossiers la première phase des travaux. Pouvez-vous nous dire en quoi consistera la deuxième phase ? Quels sont les délais envisagés pour l'exécution justement de ces travaux ? Cette rénovation arrive à point nommé puisqu'il y a une Association « Hyon cadre de vie » qui s'est créée en juin 2005 et qui désire parmi ses différents projets valoriser ce site. Les Hyonnais membres de cette Association se mobilisent et essayent de sensibiliser les Autorités publiques au travail bénévole qu'ils effectuent. En tant qu'Echevin du Cadre de Vie, il serait quand même intéressant Monsieur l'Echevin que vous puissiez donner suite au Mail que vous avez reçu le 17 juillet, par lequel les membres de l'Association désirent vous présenter leurs objectifs et projets et espèrent pouvoir travailler de concert avec l'Echevin du Cadre de Vie. Je voudrais profiter de ce point pour saluer l'arrivée du nouvel Echevin de la Mobilité, Monsieur SAKAS et je tiens quand même à lui signaler que les Hyonnais, puisqu'on parle d'Hyon, ont investi, je tiens à insister beaucoup sur l'investissement citoyen que les gens font. Ils ont investi beaucoup de temps et de compétence dans l'élaboration du plan de déplacement. Il y a eu beaucoup de réunions, les gens ont participé, on leur avait promis une réunion d'information en début septembre et à la mi-octobre il n'y a toujours pas d'information à ce sujet. Des personnes ont planché sur le projet, une école a accueilli les réunions, des groupes de travail ont fait des propositions concrètes, des Hyonnais se sont investis. Il est grand temps de les informer sur les choix qu'ils auront fait. Sinon pourquoi les inviter à participer. Donc Monsieur SAKAS, n'oubliez pas.

M. COLLETTE, Conseiller : Oui je vous remercie Monsieur le Doyen. Je vais parler d'autre chose et en ce qui concerne la mission des auteurs de projet je me suis abstenu

de vous interpellier comme « Doyen » pour le point précédent pour Sainte Waudru pour qu'il n'y ait pas de confusion. Je voulais simplement vous dire que j'ai procédé à une vérification, je pensais avoir trouvé dans de très anciens documents que le déversoir, appelons-le comme ça, ce qu'on appelle vulgairement la Cascade qui est un déversoir de moulin et du vivier d'Hyon, avait été antérieurement classé du temps béni du Royaume de Belgique de nos ancêtres et il n'en est rien. Ce qui me laisse penser que si l'on fait une étude de stabilisation et de restauration il faut l'intégrer dans une perspective bien sûr touristique et dans une perspective de conservation patrimoniale. Et je pense que la Ville a absolument intérêt, dans ce cadre-là à bénéficier de subsides qui apparemment ne lui sont pas ouverts actuellement, même si les Services demandent d'établir un dossier comme si il s'agissait d'un site ou d'un monument classé. Alors je demande, je pense qu'il n'y a aucune urgence qui empêche de faire plusieurs petites modifications dans le cahier des charges des auteurs de projet, en même temps qu'ils font le rapport général sur la stabilité et l'avant-projet global de stabilisation, pour autant qu'ils recourent à des sapiteurs et la consultation des comités de citoyens qui y sont intéressés, qu'ils établissent un avant-projet de dossier de classement. Si on peut obtenir le classement du déversoir du pont dit de la Cascade d'Hyon, il est évident que l'on va pouvoir faire une stabilisation autre que les malencontreuses briques neuves de la briqueterie de Ghlin qui ont été intégrées dans le parapet, si mes souvenirs sont bons, il y a une dizaine d'années, qui avait entraîné une grande colère de ma part et je m'en étais tout de suite ouvert à l'Echevin qui avait fait arrêter ce massacre. Donc ajouter la mission de préparer un dossier de classement comme monument et/ou comme site, cela me paraît tout à fait intéressant et dans le rapport général, d'avoir aussi des propositions de leur part, faisabilité puisque l'on parle ici d'Ingénieurs de stabilité et on parle aussi d'Architecte de réaliser un accès touristique aux deux faces. C'est-à-dire aussi bien la face aval qui est la face du déversoir et qui est effectivement la face la plus spectaculaire, mais aussi la face amont qui est la face la plus ancienne puisqu'elle contient les anciennes piles du pont qui sont profilées pour résister à d'importants courants d'eau et qui doit remonter à mon avis au 12^{ème} ou 13^{ème} siècle et qui sont les parties les plus anciennes de l'édifice et qu'on ait aussi une attention particulière à permettre la visite touristique d'un côté ou de l'autre de la Grande Buse qui était le grand conduit inférieur qui se trouve en dessous du déversoir et qui servait à réguler l'étiage de la Trouille pour permettre aux bateaux de pouvoir emmener leur marchandise quand ils s'étaient chargés sur le port de Mons. Voilà une série de

suggestions et je suppose que notre Doyen qui est aussi riverain du déversoir et dont les nuits sont aussi enchantées que les miennes par le bruissement de l'eau qui coule de gradin en gradin, aura à cœur d'introduire cette dimension au dossier. Merci.

M. BIEFNOT, Echevin : Bien Monsieur le Président, mes chers Collègues : par rapport aux réactions et aux suggestions de Monsieur COLLETTE, je pense qu'il n'y a pas de difficulté à ce que ce dossier soit remis lors du prochain Conseil, de manière à intégrer ces remarques là. Toutefois je voudrais quand même répondre à Madame BROHEE en lui disant que ce dossier vise le mur de soutènement et simplement et uniquement cela. Pour le reste il n'y a pas d'échéancier par rapport aux travaux à réaliser. Il n'y a pas d'autres éléments. Et d'autre part en ce qui concerne cette association qui m'a contacté je peux m'engager à prendre contact avec eux, il s'agit d'un double malheureux concours de circonstance qui fait que le Mail m'est arrivé durant mes vacances, parfois quelques problèmes de réception des Mails au niveau de l'Administration Communale et qui fait que la réponse ne leur a pas été transmise. Mais en tout cas on pourra profiter de ce temps si vous en êtes d'accord et si on reporte le dossier, pour prendre contact avec cette association, c'est avec plaisir évidemment que je le ferai.

M. CARPENTIER ; Bourgmestre f.f. Nous remettons le dossier pour le Conseil prochain.

M. BIEFNOT, Echevin : Oui à la condition effectivement que cela soit remis à un mois parce qu'il y a une question de délai, il faut impérativement que ce soit approuvé par le Conseil Communal d'ici la fin de l'année, ça c'est l'impératif évidemment.

M. CARPENTIER, Bourgmestre f.f. Pour répondre à Madame BROHEE concernant le plan de circulation d'Hyon, je vous préviens qu'il y aura une réunion dans les prochaines semaines. Le fait de dépendre de plusieurs services différents, avec la période de vacances, pour retourner effectivement devant tous les citoyens qui ont participé activement aux différents groupes de travaux, nous devons rassembler un maximum d'éléments et donc c'est la période de vacances qui a fait que nous avons perdu du temps.

REMIS

49^e objet : Acquisition de matériel et outillage pour les zones de proximité (8 lots)
Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.
3^e 2^e E/2005.875.226.DP

ADOPTÉ à l'unanimité – 60^e annexe

50^e objet : Ancienne École de Plein Air à Mons – Traitement des PCB
Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.
3^e 1^e E/2005.104.014.AS

ADOPTÉ à l'unanimité – 61^e annexe

51^e objet : École du Centre à Cuesmes – Remplacement chaudière, production ECS
Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.
3^e 1^e E/2004.SUB.722.059.FW.MCP

ADOPTÉ à l'unanimité – 62^e annexe

52^e objet : École du Centre à Cuesmes – Remplacement des tuyauteries vétustes
Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.
3^e 1^e E/2005.722.117.CC

ADOPTÉ à l'unanimité – 63^e annexe

53^e objet : Modification des équipements de la voirie communale (trottoirs et égout) dans le cadre de la construction d'un immeuble à appartements (30) au chemin de la Masure et de la Poterie à Mons 3^e 2^e A/8375.IDC/3/95

Mme. MERCIER, Conseillère : Alors Monsieur le Bourgmestre et Monsieur l'Echevin, l'information que je demande concerne l'immeuble précisément du Chemin de la Masure et du Chemin de la Poterie à Mons. Le projet nous dit-on a été revu afin de lever les points de réclamation et le nouveau projet est établi en concertation avec les services de la Ville. En concertation avec les services de la Ville, tant mieux. Mais y a-t-il eu accord avec les 37 signataires de la pétition ? Je vous rappelle que lors d'un précédent Conseil, celui du mois de juin je pense, j'avais déjà soulevé cette question en rapport avec le premier projet. A ma connaissance les signataires n'auraient pas été consultés pour le nouveau projet établi.

M. BIEFNOT, Echevin : Oui si vous le permettez. Donc il ne faut pas faire de confusion, il s'agit bien dans ce dossier-ci ici de la voirie. Donc c'est un dossier différent du permis de bâtir et pour notamment une série de réclamations qui entrent dans le cadre du permis de bâtir, je pense qu'il faudrait que mon collègue Marc DARVILLE puisse apporter un complément d'information. Mais ici on parle bien de la voirie.

Mme. MERCIER, Conseillère : Oui je suis d'accord qu'il s'agit bien de la voirie mais même pour cela il était souhaitable qu'on puisse rencontrer des personnes concernées.

M. BIEFNOT, Echevin : On ne rencontre pas nécessairement les gens, mais les remarques sont rencontrées elles. Dans le nouveau projet, les réclamations si l'on peut dire ont été prises en compte.

Mme. MERCIER, Conseillère : D'accord, je vais le marquer.

M. DARVILLE, Echevin : Voilà Madame MERCIER, vous avez raison d'être attentive parce que j'ai aussi été avec mes collègues particulièrement attentif sur ce dossier et nous avons discuté avec les auteurs de projet, nous sommes là dans une zone bâissable, donc ça on ne sait pas aller à l'encontre et je peux comprendre des citoyens qui ont une végétation devant leur maison qui un jour se retrouvent avec un bâtiment. Le projet était très conséquent et comme ça de mémoire, je crois qu'au départ il y avait 48 logements de prévus et de 48 le projet est redescendu à une 30ème de logements. Donc nettement moins conséquent. Maintenant le dossier suit son cours, il y a des dérogations, le fonctionnaire délégué va devoir statuer sur les dérogations. Et je n'ai aucune difficulté s'ils le désirent à rencontrer de nouveau la population du Chemin de la Masure, puisque moi-même en CCAT j'ai défendu la position des riverains. Je leur ai même écrit pour leur signaler.

ADOPTÉ à l'unanimité – 64^e annexe

54^e objet : Cimetières – Acquisition de cellules de columbariums + construction (3 lots)
Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.
3^e 2^e E/2005.878.240ID

ADOPTÉ à l'unanimité – 65^e annexe

55^e objet : RAEC – Création d'un terrain synthétique, agrandissement de deux terrains et leurs aménagements ainsi que l'aménagement du terrain 1
Approbation de l'avenant 6. 3^e 2^e E/2005.764.149.AS

M. BROHEE, Conseillère : Chers Collègues, ce point relatif à la création d'un terrain synthétique et l'agrandissement de deux terrains et des aménagements pour le RAEC Mons : un montant initial de 1.917.000 euros. Ce dossier est passé au Conseil Communal du 18 avril de cette année. Aujourd'hui on nous propose le 6^{ème} avenant de 55.000 euros. Sont déjà passés directement au Collège 5 avenants pour un montant de : 120.000 euros, nous arrivons donc maintenant pour un dossier annexe à 2.100.000 euros. Alors depuis que je siége au Conseil, il m'a été souvent répondu : Madame la Conseillère nous devons le faire, c'est imposé par le Ministère pour des raisons de sécurité, ou par la Fédération qui l'exige. Alors me diriez-vous encore aujourd'hui que l'engazonnement par rouleau, que la mise à niveau d'arroseurs, que la location d'une

tondeuse et la création d'un bac à sable pour l'entraînement des gardiens est indispensable au maintien de la sécurité ou exigées par la Fédération. Il s'agit donc bien d'un aménagement annexe. Et si sur ce 6^{ème} avenant, vous n'êtes peut-être pas obligé de passer ici en cette séance vu le montant, devant notre Assemblée, nous aurions peut-être dû constater au 7^{ème}, 8^{ème} ou 9^{ème} avenant que ce dossier annexe arrive finalement à 2.200.000, 2.300.000, 2.500.000 d'euros. Alors quelles sont les limites, existent-elles finalement ? Alors je sais que certains des Conseillers, et le murmure qu'il y a eu au début de mon intervention le prouve, se gaussent de mes interventions sur ce sujet, je suppose qu'ils ne pensent pas souvent aux nombreux jeunes qui ont été priés de quitter le Club en fin 2004 et ces enfants bien que Montois, ils ne bénéficieront pas de l'engazonnement, de la mise à niveau des arroseurs, ni du bac à sable pour les gardiens. Qu'ils y pensent parfois, ils riront peut-être moins.

M. BIEFNOT, Echevin : Bien. Hormis les considérations que vous émettez, c'est vrai que le montant de cet avenant numéro 6 et vous avez raison de signaler que les autres avenants ne sont pas passés au Conseil tout simplement pour des raisons d'hauteur de l'avenant, je pense que vous résumez quand même les aménagements puisque je vais quand même essayer de vous lire, il y a quand même dans cette proposition d'avenant une série de travaux qui sont liés, non pas une sorte de fantaisie des Clubs mais aussi il y a la sécurité. Je voudrais quand même vous dire la décision du Collège ici du 28 septembre, très clairement reprend les différents points et notamment 19 points. Parmi les 19 points il y a les travaux d'aménagement de clôture, de réalisation d'un couloir vers les tourniquets arrières du stade, les divers travaux de démolition, réparation de la clôture existante séparant la Gendarmerie du terrain B, réparation d'un câble d'alimentation, je pense que là il s'agit de la sécurité réellement, réalisation d'une sous fondation nécessitée pour des raison aussi de sécurité, les corbeilles à papiers on sait aussi que la propreté au niveau d'un stade a son importance comme dans toute la Ville, des raccordements électriques. Alors je pense qu'il y a dans un dossier comme celui-là toute une série d'éléments qui justifient aussi cet avenant et qu'il n'y a pas là dedans que simplement des demandes excessives des Clubs, particulièrement dans cet avenant numéro 6.

Mme. BROHEE, Conseillère : Effectivement ce dossier reprend 19 points, je suis tout à fait d'accord donc c'est pourquoi nous ne voterons pas non, nous voterons abstention. Certaines choses sont clairement nécessaires pour la sécurité. Mais par exemple vous avez cité les corbeilles à papiers, je tiens quand même à signaler que les corbeilles à

papiers se trouvent dans cet avenant parce qu'on a choisi un modèle plus onéreux que le modèle de base.

M. JACQUEMAIN, Conseiller : Je ne peux pas laisser dire encore ce qui s'est dit parce que on essaye de faire croire chez ECOLO que l'Albert se désintéresse des jeunes. Le terrain synthétique est à disposition des jeunes et nous allons passer bientôt des conventions avec des jeunes de l'Albert et nous allons passer Monsieur COLLETTE des conventions bientôt probablement avec des établissements scolaires. Un établissement scolaire en tout cas qui n'est plus dans le giron montois mais qui est aujourd'hui dans le giron provincial, mais nous allons passer un certain nombre de conventions. Il y a des mesures de sécurité et, si vous aviez peut-être bien lu le dossier, il y avait aussi des impositions de la Fédération de football de Bruxelles. Et nous espérons nous mettre en ordre tout à fait. Je crois que les sportifs font ce qu'ils doivent faire à l'heure actuelle, nous sommes en tête du championnat et ça pourra peut-être nous permettre demain de retrouver l'élite du sport belge. Mais le terrain synthétique est un terrain qui devra être soigné, c'est pour ça qu'il y avait un certain nombre de drains à remettre, parce que si l'on veut l'utiliser pratiquement 17 ou 18 heures par journée et bien il manquait un certain nombre d'aménagements. Mais s'il vous plaît c'est la énième fois que vous intervenez, vous n'aimez pas l'Albert on le sait. Je vous invite à venir voir les jeunes jouer, venez les voir jouer à l'entraînement, ils sont nombreux.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

37 OUI : MM. DI RUPO, BIEFNOT, MILLER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. SAKAS, HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, B. BIEFNOT, Mmes GUEPIN, OUALI, MM. DEBAUGNIES, MARTIN, Mme NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MM. MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, MM. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, POURBAIX, AGUS, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, CARPENTIER

4 ABSTENTIONS : M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Mme BROHEE.

ADOPTÉ – 66^e annexe

56^e objet : Beffroi – Phase VI - Aménagement intérieur et abords.

Approbation du projet, détermination du mode de passation du marché et approbation des conditions de sélection qualitative 3^e 1^e E/2005.SUB.771.140.MG

M. COLLETTE, Conseiller : Je n'ai pas de remarques, je voudrais d'abord me féliciter et ça c'est peut-être une occasion due à notre Bourgmestre en titre qui a effectivement mis une pression remarquable pour empêcher que ce chantier soit aussi long que celui du clocher de Sainte Waudru qui a duré 160 ans pour amener à bien la rénovation extérieure du Beffroi dans un délai raisonnable, alors qu'on pouvait s'attendre compte tenu du train de Sénateurs antérieur à encore attendre 15 ans avant de pouvoir y retourner et qu'il soit dégagé de sa gangue d'échafaudages. Donc nous nous réjouissons évidemment de voir aujourd'hui présenter le projet de l'aménagement intérieur et des abords mais on parle uniquement des abords inférieurs côté rue des Gades puisque les abords de la partie supérieure sont intégrés dans le projet dont nous avons discuté tout à l'heure au point 11. Il faut être vraiment un spécialiste en Architecture pour lire à travers les plans et les coupes ce que ça donne. C'est un peu dommage, c'est aussi un projet qui est effectivement majeur, qui va certainement pouvoir relancer de manière significative l'intérêt que l'on a pour Mons comme on avait dans le temps de monter au Catiau. Je pense pouvoir sommairement, globalement comprendre cette philosophie tout à fait moderniste de l'aménagement intérieur, mais je trouve que ce genre de dossier qui est quand même très important pour l'image de notre Ville mériterait peut-être un peu plus de concertation comme je le disais tout à l'heure. Ce n'est pas pour nous mettre tous d'accord, mais c'est au moins qu'on ait une visibilité de la philosophie de cet aménagement intérieur et malheureusement on reste un peu sur sa faim on peut évidemment consulter l'énorme caisse de documents qui se trouve derrière le banc du Collège, je ne voterais évidemment pas contre mais je dis « les auteurs de projet auraient pu nous rencontrer, on pourrait avoir des éclaircissements sur la philosophie qui soutend ce projet. C'est un petit peu dommage d'arriver au Conseil avec quelque chose une fois de plus qui est fini et peut-être pas bien fini.

Monsieur DI RUPO : Monsieur le Président. D'abord je voudrais remercier Monsieur COLLETTE, une fois n'est pas coutume. Ces quelques floches, je m'attendais à des pots mais voilà le fait d'être dans la même rangée que lui fait que j'évite les pots et je voudrais l'en remercier. C'est vrai il était impensable de laisser ces échafaudages et laisser la rénovation traîner encore une quinzaine d'années et je voudrais remercier la Région Wallonne de l'effort considérable qu'elle a consenti pour nous permettre de parachever la rénovation de notre Beffroi. Pour le projet d'aménagement Monsieur le Président, je ne crois pas qu'il y ait une extrême urgence, en tout cas de mémoire et si il n'y avait pas une extrême urgence alors peut-être que le Collège pourrait remettre le

dossier et alors là dans une relative urgence consulter les différents Chefs de Groupe et en effet avoir une discussion entre nous car il s'agit là du Patrimoine non seulement mondial mais de portée universelle et que ça vaudrait la peine que chacun puisse en discuter et que ça se passe dans un très large consensus, si pas une unanimité. Personne n'a à tirer la couverture à soi en ce qui concerne notre patrimoine de grande qualité. Voilà un peu dans la mesure où c'est faisable ce serait peut-être le moyen d'associer les uns et les autres.

M. BIEFNOT, Echevin : Oui tout à fait je pense qu'il s'agit d'une suggestion qui est tout à fait correcte. Pour des raisons de timing, j'allais proposer mais qu'on en accepte le principe et que l'on ait cette information demandée par Monsieur COLLETTE. Mais s'il n'y a pas de problème dans le timing je trouve effectivement qu'il serait bon que chacun puisse se prononcer sur un projet quand même important. Donc pas de problème à le reporter s'il n'y a pas d'urgence.

M. BEUGNIES, Conseiller : Imaginez alors que j'entamais mon premier mandat de Conseiller Communal les travaux du Beffroi étaient déjà entamés. Alors ô combien je peux me réjouir de voir enfin ce dossier historique aboutir et en particulier lors de cette législature.

M. CARPENTIER, Bourgmestre f.f. Ce dossier est donc remis au prochain Conseil.

REMIS

57^e objet : Bâtiments scolaires – renouvellement des détections gaz.
 Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché
 3^e 1^e E/2005.722.119.MCP

ADOPTÉ à l'unanimité – 67^e annexe

58^e objet : Service des Travaux – remplacement des chaudières.
 Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché
 3^e 1^e E/2005.104.030 AS

ADOPTÉ à l'unanimité – 68^e annexe

59^e objet : Valorisation urbaine du Quartier du Beffroi – Rampe du Château
 Approbation d'un avenant à la convention – exécution.
 3^e 1^e E/2005.SUB.773.150.MG

ADOPTÉ à l'unanimité – 69^e annexe

60^e objet : Égouttage du Nouveau Quartier à Nimy (égouttage prioritaire) – travaux subsidiés – Triennal 2004/2006 – Année 2005. Approbation du projet
3^e 2^e E/2005.TRI.877.153.00.MC

ADOPTÉ à l'unanimité – 70^e annexe

61^e objet : Entretien extraordinaire des revêtements routiers (2005)
Approbation du projet, des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e 2^e E/2005.421.064.MC

ADOPTÉ à l'unanimité – 71^e annexe

62^e objet : Acquisition de potelets et de bornes en fonte (4 lots)
Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.
3^e 2^e E/2005.423.085.MC

Mme. BROHEE, Conseillère : Dans ce marché il est décidé d'acquérir entre autre 150 bornes en fonte de 50 cms et 50 bornes en pierre de 57 cms hors sol. Si le remplacement des bornes vandalisées peut se comprendre, pas de problème. La réalisation des nouveaux aménagements avec de tels dispositifs est quand même interpellant. Et pourtant c'est ce qui est repris dans la motivation du fait d'acheter autant de bornes. Alors que le groupe « Mons Accessible » regroupant tous les types de handicaps se décarcasse pour faire passer les informations et parvient à créer des automatismes enfin productifs avec les services Travaux de la Ville, voilà qu'on envisage des nouveaux aménagements avec des petites bornes qui sont vraiment un handicap pour les personnes à mobilité réduite. Le groupe « Mons Accessible » aura quand même de quoi s'interroger sur la reconnaissance de son travail. Pourquoi j'insiste autant sur les bornes de 50 cms ? A l'occasion de la semaine de la Mobilité, tous les Echevins étaient invités à effectuer un parcours soit non-voyant, soit chaisard de la gare au bâtiment de la rue Buisseret, je ne sais pas combien l'ont fait, probablement peu. Et c'est bien dommage parce que vous auriez appris qu'un non-voyant utilise sa canne comme un sonar, le long des bordures des trottoirs et que tout obstacle inférieur à une taille de 70 cms est indétectable pour les non-voyants. Je ne pense pas que ce sera Monsieur MERCIER qui me contrariera. Alors même pour les valides ce type d'aménagement est assez pénalisant. Il ne se passe pas une semaine sans que je ne voie une personne se prendre une « gamelle » sur la Place. Alors c'est comique quand on est spectateur, c'est déjà moins comique pour la victime, mais le jour où la victime tombera en dessous d'un bus qui ne pourra pas s'arrêter, je crois qu'à ce moment-là il n'y aura plus personne qui rira.

M. MERCIER, Conseiller : Voilà, en fait je suis entièrement d'accord avec Madame BROHEE. C'est une dimension qui ne correspond pas à ce que nous nous demandons pour plus de sécurité et je tiens aussi à remercier notre doyen Monsieur CARPENTIER qui lors de cette fameuse pérégrination des personnes que nous avons invitées à venir parcourir tout un espace avec la canne blanche et bien Monsieur CARPENTIER était parmi ces personnes et je le remercie parce que il a véritablement pris à cœur toutes nos histoires et ça m'a fait plaisir qu'il devienne notre nouveau Bourgmestre, mais ça me fait encore plus plaisir de voir tout l'attachement qu'il a en faveur des personnes handicapées. Voilà ce que je voulais dire.

M. BIEFNOT, Echevin : Oui très rapidement dire que le problème des potelets et des bornes de la Ville, nous sommes toujours confronté à ce genre de problème, Madame BROHEE sur le principe a raison. Sauf que l'évolution, nous avons des potelets qui faisaient 30 cms, suite à des négociations à d'autres rencontres avec une série d'Associations, on est passé progressivement à des 50 cms, sans doute est-ce insuffisant ? Néanmoins il y a quelque chose qui très franchement moi m'irrite un petit peu, c'est le ton avec lequel Madame BROHEE, vous êtes en train de parler de ce genre de dossier. Je pense c'est vrai qu'il doit y avoir des personnes, comme vous dites qui peuvent sourire lorsque des personnes se prennent une « gamelle » comme vous dites. En tout état de cause, je ne suis pas de ces gens-là et je pense qu'ici dans cette salle, peu de gens peuvent le penser. Et en tout cas ce n'est certainement pas de manière volontaire. Alors je comprends les critiques, je comprends qu'à un moment donné vous abordiez certains sujets en n'étant pas d'accord, c'est le rôle de l'opposition. Mais quand même un tout petit peu, soyez modérée dans votre ton, ça devient parfois désagréable. Merci beaucoup. Mais je n'ai pas de problème, le dossier sera remis. J'ai suffisamment de points, donc je n'ai pas de difficulté Madame BROHEE.

Mme. BROHEE, Conseillère : Monsieur le Bourgmestre, je voudrais quand même répliquer. Alors je n'ai jamais dit que Monsieur l'Echevin riait. Ma seule question c'est : pourquoi est-ce qu'on envisage des nouveaux aménagements avec ce type de potelets ? Qu'il y ait du remplacement, d'accord pour qu'il y ait une certaine uniformité mais pourquoi envisager des nouvelles créations ?

REMIS

63^e objet : Programme triennal 2004-2006 des travaux subsidiés par la Région Wallonne – Modification.

Inscription du projet relatif à la réfection des trottoirs des rues Clémenceau, Madeleine, Levêque et Château Guillochain à Jemappes. 3^e 2^e E/2005.SUB.421.068.MC.ML

ADOPTÉ à l'unanimité – 72^e annexe

64^e objet : Hôtel de Ville de Mons – Assainissements et hygiène (2 lots)

Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.
3^e 2^e E/2005.104.027.CC

ADOPTÉ à l'unanimité – 73^e annexe

65^e objet : Église St Martin à Hyon - Travaux de stabilité

Modification du mode de passation du marché, réestimation du coût des travaux et approbation des conditions de sélection qualitative 3^e 1^e E/2002.790.195.MG/CDP

ADOPTÉ à l'unanimité – 74^e annexe

66^e objet : Ateliers Piérart à Cuesmes – Travaux de couverture

Information au Conseil Communal de l'approbation du projet et détermination du mode de passation du marché (Article L1222-3 et L1311-5 du Code de Démocratie Locale et de la décentralisation) 3^e 1^e E/2005.104.044.AS

ADOPTÉ à l'unanimité – 75^e annexe

67^e objet : Cimetières – Amélioration des allées.

Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.
3^e 1^e E/2005.878.238.ID

ADOPTÉ à l'unanimité – 76^e annexe

68^e objet : Cimetières – Réfection de caveaux d'attente – 1^{ère} phase.

Ratification de la modification des quantités au bordereau des prix unitaires (suppression du poste 5) 3^e 1^e E/2003.878.221.DP.EV

ADOPTÉ à l'unanimité – 77^e annexe

69^e objet : Ateliers Piérart. Phase 3. Mission d'auteur de projet. Modification du mode

de passation du marché et approbation du projet. 3^e 1^e E/2005.104.009.MG

ADOPTÉ à l'unanimité – 78^e annexe

70^e objet : Réfection des routes en béton. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 1^e E/2005.421.067ID

ADOPTÉ à l'unanimité – 79^e annexe

71^e objet : Acquisition d'un camion simple cabine tribenne pour le Service Voirie
 Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.
 3^e 2^e E/2005.136.050.DP

ADOPTÉ à l'unanimité – 80^e annexe

72^e objet : Aménagement de trottoirs à Cuesmes – Ghlin – Havré et Nimy – travaux
 subsidiés – Triennal 2004/2006 – Année 2005. Approbation du projet, des conditions du
 marché et détermination du mode de passation du marché.
 3^e 2^e E/2005.TRO/421.051.00MC

ADOPTÉ à l'unanimité – 81^e annexe

73^e objet : Acquisition de poubelles (2 lots). Approbation du projet et détermination du
 mode de passation du marché. 3^e 1^e E/2005.421.070.DP

ADOPTÉ à l'unanimité – 82^e annexe

74^e objet : Théâtre Royal de Mons – Intégration de l'œuvre d'art
 Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché
SOUS RÉSERVE 3^e 1^e E/2005.SUB.772.145.AS

Mme. MERCIER, Conseillère : Oui Monsieur le Bourgmestre, il s'agit de l'oeuvre d'art
 D'Alexandre Bolenski dans l'entrée du Théâtre de Mons. Et je vois qu'on est passé de
 6.445 euros à 14.447 euros, la différence me paraît tellement énorme. Et je voudrais
 savoir à quoi cela tient.

M. DEPLUS, Echevin : C'est un dossier qui est intégré dans la rénovation du Théâtre,
 donc le coût en tant que tel n'est pas significatif en soi, c'est par rapport à une
 enveloppe globale de travaux. Donc je ne peux pas vous répondre précisément Madame
 MERCIER par rapport à ça comme je n'étais pas dans la Commission de mon collègue,
 mais vous aurez la précision dès que j'ai pu ouvrir le dossier bien entendu. Mais je sais
 que c'est lié à une enveloppe globale de travaux.

M. CARPENTIER, Bourgmestre f.f. : Alors nous votons sur ce dossier. Donc vous aurez
 la réponse écrite sur la justification.

ADOPTÉ à l'unanimité – 83^e annexe

75^e objet : ASBL « A.L.E. Mons » - Budget de l'exercice 2005 – Approbation.
 Gestion financière C/B2005/ASBL/019

M. VISEUR, Conseiller : Il s'agit donc de l'ALE dans ce cas-ci. Nous avons voté je
 crois que c'était au dernier Conseil, les comptes de l'ALE. Ces comptes étaient en boni
 substantiel, très bien. Ici il s'agit du Budget 2005 qui est de nouveau en boni très
 substantiel : 345.000 euros de boni grâce aux chèques service, mais on voit aussi dans le

dossier que la Ville met gratuitement à disposition de l'ALE un membre de son personnel qui lui coûte 44.000 euros. Donc on en a discuté en Commission, mais je tiens à intervenir là-dessus en séance publique aussi pour proposer que puisque l'ALE peut voler de ses propres ailes maintenant et même assez haut dans les chiffres, que la Ville puisse reprendre la personne qu'elle a mis à disposition de l'ALE, ou si elle est indispensable là, qu'elle puisse se faire rembourser la dépense puisqu'il n'y a pas de raison de continuer à mettre un agent à charge de la Ville alors que les titres services rapportent beaucoup à l'ALE.

M. MILLER, Echevin : Merci Monsieur le Bourgmestre. Effectivement Monsieur VISEUR vous avez soulevé la question lors de la réunion de la Commission des Finances. Je vais donc reprendre ce que je vous ai répondu. Tout d'abord la situation des ALE, c'est vrai a considérablement bonifié grâce à l'opération des titres services et je profite de l'occasion encore une fois pour saluer notre Collègue Monsieur DEBAUGNIES pour le travail qu'il fait au sein de ce Conseil d'Administration des ALE que j'ai l'honneur de présider. Donc nous sommes très heureux des résultats, mais comme je vous l'ai dit, il est vraisemblable qu'une modification de la loi intervienne. Si cette modification de la loi intervient l'ALE pourrait être mise devant la nécessité de rembourser des montants supérieurs. Raison pour laquelle au niveau du budget qui est proposé à votre assentiment, nous n'avons pas intégré le retrait de l'aide que la Ville apporte à l'ALE. Je vous ai dit aussi que nous travaillons pour l'instant à préparer le budget 2006, Ce sera un élément que nous prendrons également en considération si jamais cela apparaissait absolument nécessaire. Troisième élément de réponse : Vous aviez demandé que l'on envisage d'apporter certains bénéfices aux travailleurs des ALE, nous sommes occupé au niveau du Conseil d'Administration d'examiner les pistes et il y aura effectivement un retour pour les travailleurs. Enfin je vous rappelle que la Ville de Mons n'est pas la seule à aider l'ALE., il y a des Villes où l'on met des locaux gratuitement à disposition etc. Donc nous ne faisons pas exception en la matière. La situation est excellente, je crois qu'il faut vraiment s'en réjouir et nous examinerons dans le cadre du Budget 2006 si une mesure doit être prise ou non.

ADOpte à l'unanimité – 84^e annexe

76^e objet : ASBL « Parenthèse Mons ». Compte et bilan de l'exercice 2003.
Approbation. Gestion financière C/C2003/ASBL/043

ADOpte à l'unanimité – 85^e annexe

77^e objet : ASBL « Parenthèse Mons » - budget de l'exercice 2004. Approbation
Gestion financière C/B2004/ASBL/033

ADOPTÉ à l'unanimité – 86^e annexe

78^e objet : ASBL « Parenthèse Mons ». Compte et bilan de l'exercice 2004.
Approbation. Gestion financière C/C2004/ASBL/017

ADOPTÉ à l'unanimité – 87^e annexe

79^e objet : ASBL « Parenthèse Mons ». Budget de l'exercice 2005. Approbation
Gestion financière C/B2005/ASBL/017

ADOPTÉ à l'unanimité – 88^e annexe

80^e objet : Question écrite d'un citoyen relative aux nuisances d'ITRADEC –
Réponse. Environnement

M. DARVILLE, Echevin : Voilà Monsieur le Bourgmestre merci beaucoup. Nous commençons par une question d'un citoyen, c'est une question écrite de Monsieur GOFINET.

Voilà la question : « Face à l'attitude déni du Directeur d'ITRADEC qui a décidé que le système d'éolage propulsera de l'air nauséabond uniquement durant la nuit du dimanche au lundi pour des raisons budgétaires et que le merlon anti-bruit ne soit pas construit tout de suite car peu ou pas de riverains se plaignent du bruit. Les élus communaux peuvent-ils et comment aider les riverains à sortir de cette impasse ? » Donc c'est en ma qualité de Vice-président d'ITRADEC et d'Echevin de l'Environnement que je vais apporter des éléments de réponse à la question posée ici au Conseil Communal. Les faits dénoncés par Monsieur GOFINET n'ont bien évidemment pas échappé à l'attention du Conseil d'Administration de cette société. Mais sachez que le fonctionnement de ce type d'entreprise occasionne malheureusement souvent des nuisances tant sonores qu'olfactives qu'il est difficilement possible de maîtriser rapidement. Conscient de cette problématique ITRADEC n'a pas hésité à prendre toute une série de dispositions complémentaires en vue d'améliorer ses performances en matière de lutte contre toutes les formes de nuisances indiquées. Les nuisances sonores, je me dois tout d'abord de vous dire qu'au moins pour cet aspect sonore la Société ITRADEC reste dans la limite des prescriptions et les vérifications menées par l'Organisme agréé AIB VINCOTE atteste de ce que cette usine respecte bien les autorisations d'exploiter. Cependant la décision a été prise au début de l'année 2004 de créer un écran physique sous forme d'un talus de terre agrémenté d'un écran de verdure

d'une hauteur de 5 à 8 mètres au sommet, mais dont les effets ne seront perceptibles qu'à moyen terme. Cet investissement a été estimé à 50.000 euros appelé communément merlon et compte tenu des différentes étapes administratives imposées par la Région Wallonne qui délivre le permis d'urbanisme, son érection est prévue pour le premier semestre 2006. Un ventilateur de cyclone a été identifié comme l'une des sources les plus significative de production sonore et cette machine est en cours d'isolation acoustique. Les nuisances olfactives : Depuis le 24 février 2004 un système d'aspersion de produits destructeur d'odeurs a été placé à certains endroits choisis. Investissement : 15.000 euros et frais de fonctionnement annuels estimés à 50.000 euros. Le 15 mars 2004 il a été décidé de procéder à l'évacuation du compost produit par l'Unité de Biométanisation en flux quasi tendu, ce qui implique depuis lors un manque à gagner parfois considérable pour ITRADEC qui préfère gérer en priorité la problématique des odeurs. Le placement d'un filtre sur la bouche d'aération d'une citerne à jus enterrée est intervenue le 29 juillet 2003 et a induit un investissement de 10.000 euros. Entre le 16 janvier 2004 et le 1^{er} mars 2004 le bio filtre du centre de tri qui avait précédemment subi une avarie importante a été remis complètement en état et ces travaux ont coûté 35.000 euros. De plus la formation complémentaire du personnel a été réalisée pour une meilleure utilisation des bio filtres. L'installation d'une tour d'éolage vient d'être terminée pour un investissement de 125.000 euros et sa mise en service est intervenue pour la première fois ce jeudi 13 octobre 2005. Permettez-moi également de vous signaler que depuis le 1^{er} janvier 2003, cette Société n'a pas hésité à investir plus de 250.000 euros et à consacrer plus de 180.000 euros de ces charges d'exploitation pour progresser dans la lutte contre les nuisances constatées. Je tiens d'ailleurs à votre disposition la ventilation de ces dépenses. Ainsi même si des améliorations sont encore incontestablement à attendre de cette jeune Entreprise publique, tous les éléments que je viens d'indiquer démontrent que les responsables d'ITRADEC restent attentifs au problème et poursuivent leurs efforts sur ces questions. M. CARPENTIER, Bourgmestre f.f. Je vous remercie Monsieur l'Echevin. Donc cette réponse sera envoyée à Monsieur GOFINET.

81^e objet : Revitalisation urbaine de la rue de la Halle : reconnaissance de l'opération et approbation de la convention Ville-Promoteur. Aménagement Territoire et Permis UR 2005

ADOPTÉ à l'unanimité – 89^e annexe

82^e objet : Révision du règlement communal d'urbanisme. Adoption provisoire.
Aménagement Territoire et Permis UR 2005

M. COLLETTE, Conseiller : Oui Monsieur le Doyen, je souhaiterais que Monsieur l'Echevin fasse un rapport de l'état d'avant-projet de la modification du RCU dans sa philosophie et ses résultats possibles et probables. Parce que le dossier, on a le nouveau texte, on a le nouveau plan des aires d'application du règlement. Je dirais à ce sujet là qu'il est très difficile à vérifier le nouveau plan, les couleurs ne sont pas tranchées, on distingue très difficilement les zones C3, C4, C5 des zones C2, il y a un problème de couleurs, de visibilité. Je suis venu avec mon vieux plan pour essayer de retrouver tout et je vous jure qu'il faut vraiment passer un temps fou à chercher et retrouver les aires d'application et vérifier les modifications qui ont eu lieu. Mais de manière générale je souhaiterais que Monsieur l'Echevin fasse rapport de cet avant-projet et de ses avancées.

M. DARVILLE, Echevin : Voilà, donc c'est à la demande du Bourgmestre et du Collège que les services avec un auteur de projet se sont mis à travailler sur un nouveau règlement Communal d'Urbanisme. Pourquoi ? Parce que celui qui est en cours actuellement a été voté en 2000 et a été mis en application en 2001 et nous constatons que ce règlement est beaucoup trop contraignant et parfois fait fuir des investisseurs ou des personnes qui ont envie de développer un projet dans notre Ville. Que se passait-il ? Tout simplement beaucoup trop de dossiers étaient en dérogation et lorsque un dossier est en dérogation il passe en CCAT puis quand la CCAT a donné son avis, seulement il part à la Région Wallonne et le fonctionnaire délégué décide ou ne décide pas d'accorder les dérogations. Le fonctionnaire délégué a 35 jours pour statuer sur un permis ordinaire et s'il n'a pas statué après les 35 jours, son avis est réputé favorable. Puis quand il a statué, le dossier revient seulement chez nous, il revient en Collège donc ce qui rend quasiment impossible de traiter les dossiers dans les délais prévus. Donc nous avons décidé d'essayer de simplifier et nous sommes passés d'un règlement qui avait plus de 200 pages à un règlement de 120 pages à peu près, mais donc on a simplifié et on a aussi essayé d'améliorer la lisibilité du règlement. Parfois il fallait se relire trois fois pour comprendre quel était l'esprit d'un article. Donc nous avons vraiment essayé de faire plus simple, nous avons essayé de mettre le moins possible un règlement binaire où on était vraiment tenu à un chiffre, à une hauteur, à des dimensions pour pouvoir accorder ou ne pas accorder une dérogation. Donc c'est vraiment dans le sens de la simplification. Alors comment avons-nous procédé ? Très simplement en

organisant des réunions avec l'Auteur de projet, avec les Services, l'ordre des Architectes, avec la Région Wallonne, le fonctionnaire délégué a été intégré directement à ces discussions et tout au long de ces réunions, nous avons écouté les revendications des uns et des autres et nous avons essayé de répondre à toutes les demandes qui ont été statuées. Nous avons aussi consulté un Cabinet d'Avocats, des Juristes pour savoir si tout ce qui était proposé évidemment tenait la route sur le plan réglementaire, sur le plan de la conformité. La suite des opérations, maintenant il va y avoir une enquête publique qui va démarrer le 3 novembre jusqu'au 2 décembre et le 24 novembre il va y avoir une séance publique où là tout le monde pourra s'expliquer. Et le Collège et moi-même, nous avons décidé d'organiser une séance qui n'est pas du tout obligatoire, c'est le 24 ou le 25 de ce mois avec les Architectes. Donc nous voulons vraiment informer les Architectes, leur expliquer quel est le but et la philosophie. Alors nous avons déjà essayé de tester dans nos Services et ils sont en train de le faire dans les Services du fonctionnaire délégué Monsieur ROUSILLE. Donc nous avons déjà testé et actuellement on se rend compte que 80 % des dérogations tombent, ce qui fait descendre la moitié des dossiers qui pourraient aller chez le fonctionnaire délégué. Donc il y a un résultat vraiment probant et concret qui est là derrière. Voilà j'espère que je n'ai pas été trop long mais suffisamment clair.

M. COLLETTE, Conseiller : Oui je remercie Monsieur l'Echevin pour sa présentation, elle était semble-t-il bien concise et au moins les finalités de la modification du RCU sont très apparentes. Je pose quand même deux questions par rapport à des préoccupations du RCU et précisément l'avis des Juristes, il y avait ce qui est tout à fait louable une intention des services d'utiliser le RCU comme levier d'opposition à la création de ce qu'on appelle pudiquement des divisions intempestives des immeubles, ce qui veut dire la création de cages à lapins pour parler crûment où semble-t-il les Juristes qui ont consulté semblaient dire qu'il était fort difficile d'imposer des prescriptions plus sévères. Alors est ce que l'on a réussi à les aménager pour qu'elles puissent avoir des résultats dans la limitation à la création du nombre de kots de petite dimension et la deuxième chose c'est la déclaration d'intention en ce qui concerne les nouvelles aires qui sont dénommées territoires des grands ensembles qui permettraient effectivement de sortir justement pour les investisseurs du cadre étroit des prescriptions urbanistiques des zones dans lesquelles ils se trouvent, mais à l'égard desquelles les Juristes consultés semblaient attirer l'attention de la Ville que cela pourrait créer des atteintes au principe du standstill, c'est-à-dire d'une réduction des droits garantis par les

riverains, par l'article 23.4 de la constitution, droits acquis. Donc sur ces deux questions bien précises, c'est-à-dire la lutte contre la création de petites cellules d'habitats, le mitage des immeubles d'une part et le problème de la confrontation des territoires de grands ensembles avec le principe du standstill, quelles sont les réponses qu'apporte le projet du RCU.

M. DI RUPO : Pour ma part permettez-moi de saluer le travail du Collège et redire en d'autres mots ce qu'a dit Monsieur l'Echevin. Avec le RCU qui est un instrument extrêmement important pour l'aménagement du territoire et l'urbanisme de notre Ville, nous étions dans une situation qui devenait à la fois ubuesque et kafkaïenne car le fonctionnaire délégué régional se voyait contraint de devoir intervenir plus à Mons qu'ailleurs, pour des dérogations que nous créions nous même, puisque le RCU prévoyait un certain nombre de dispositions, un RCU fort épais qui avait d'ailleurs coûté très cher à l'époque, et qui prévoyait 1000 et 1 détails. Mais il se fait que nul ne peut tout prévoir et que nos concitoyens avaient bien entendu leurs aspirations et devaient épouser les réalités. Ce qui faisait que le fonctionnaire délégué se retrouvait avec une masse inimaginable de demandes de dérogation. Or le RCU était conçu pour donner aux Communes un très grand degré de liberté, une très grande autonomie, pour éviter justement le passage en dérogation chez le fonctionnaire délégué. J'ai même senti sans qu'il ne me l'ait jamais dit, un caractère un peu exaspéré ou une exaspération de devoir tant travailler pour des dérogations sur un règlement que nous-même nous nous étions imposé. Par ailleurs et ça le mérite revient aux Echevins successifs de l'Aménagement du Territoire, c'est vrai que il fallait travailler à la fois avec nos services techniques bien entendu mais aussi avec le fonctionnaire délégué pour sortir un texte qui avait l'agrément du fonctionnaire délégué et un texte qui permettait à nos concitoyens d'avancer, à notre Administration de faire son œuvre et au fonctionnaire délégué de ne plus être sollicité à tout bout de champ pour des dérogations. Le texte actuel le permet, c'est un travail de très très longue haleine, et moi je me réjouis du caractère un peu simplifié, des marges de manœuvre que se donne la Ville pour travailler et le fait aussi que nous soyons moins quémandeur à l'égard du fonctionnaire délégué et que nous encombrions un peu moins ses bureaux et quand on le fera ce sera pour des dérogations plus significatives. En tout cas voilà un peu le sentiment que je voulais exprimer en réitérant mes félicitations tant à nos Services, qu'au Collège.

M. DARVILLE, Echevin : Voilà donc pour la première question posée, nous avons avec l'aide des conseils et de la Région Wallonne reformulé le texte pour arriver à la

philosophie que nous voulions. Pour la deuxième question, effectivement donc il y a ce qu'on appelle cet effet cliquet qu'il fallait absolument éviter pour protéger le citoyen ; donc le citoyen d'un nouveau règlement ne peut pas être moins protégé que dans un ancien règlement. Donc nous avons pour apaiser les craintes du Juriste apporté et c'était d'ailleurs une demande aussi de la Région Wallonne dans l'aire des grands ensembles, nous avons apporté toute une série de contraintes supplémentaires afin de respecter vraiment ce que l'on demandait dans la note qui nous avait été rédigée et aussi de respecter l'avis de la Région Wallonne. Mais j'aimerais remercier les Services parce que c'était un travail très long, excessivement important et qui a demandé beaucoup de relecture et je crois que ça s'est fait vraiment dans une bonne ambiance, dans la convivialité entre la Région Wallonne et la Ville, il y a eu vraiment une très bonne entente dans ce dossier et je m'en félicite. Alors aussi vous dire que le dossier n'est pas clôturé. Nous allons écouter ce que vont penser les Architectes et ce que l'enquête publique dira aussi et la séance publique. Donc tout est encore ouvert. Merci.

M. CARPENTIER, Bourgmestre f.f. Donc le dossier sera sur le site Internet, on pourra le consulter et le télécharger.

ADOpte à l'unanimité – 90^e annexe

83^e objet : Rénovation urbaine de Jemappes. Approbation du projet de quartier.
Aménagement Territoire et Permis UR 2005

ADOpte à l'unanimité – 91^e annexe

84^e objet : Revitalisation urbaine de la rue de la Clé : reconnaissance de l'opération et approbation de la convention Ville-Promoteur.
Aménagement Territoire et Permis UR 2005

ADOpte à l'unanimité – 92^e annexe

85^e objet : Transfert de la collection des anciens postes de radio (collection Natalis) dans les bâtiments de l'ISIMS. Culture 6230

ADOpte à l'unanimité – 93^e annexe

86^e objet : Port de plaisance du Grand Large. Sous concession du nouveau CLUB HOUSE au Royal Club Nautique Mons-Borinage par l'ASBL de gestion du Port.
Tourisme OT-0441/sd2005.09

M. HAMAIDE, Conseiller : Oui sur le point 86 je souhaite donner quelques éléments d'information, puisque je suis assez proche de l'évolution de ce dossier par le canal du Club Nautique et du Port de Plaisance. En fait ici c'est une cascade de concessions, le

MET (Région Wallonne) concède le site en question à la Ville de Mons qui sous concède à l'ASBL « Port de plaisance » qui lui-même sous concède au « Club Nautique Mons Borinage », c'est pour cela que le dossier vient devant le Conseil pour l'accord de celui-ci. Pourquoi cette sous sous sous concession ? Parce que les fonds n'étaient pas assez suffisants pour terminer l'opération et c'est le Club Nautique qui avec ses fonds propres amène 6 millions pour les travaux qui constituent par exemple : le vestiaire, les sanitaires c'est 100.000 euros, l'équipement cuisine bar, etc. : 50.000 euros, ce qui fait bien 6 millions d'anciens francs belges. Donc je voulais insister sur le fait qu'il s'agit d'une très bonne nouvelle puisque ce sera un équipement à la disposition de tout le monde, toute l'année, sauf un mois d'hiver et qu'on pourra tous les jours y recevoir une petite restauration. Donc c'est en quelque sorte un très bel exemple de partenariat « Région Wallonne – Ville de Mons – Port de Plaisance – Club Nautique » et je souhaitais profiter de l'occasion pour rendre un hommage à celui qui était le penseur de tout cela, Jean EVRART, avec qui le Club Nautique a été fondé il y a 52 ans.

ADOpte à l'unanimité – 94^e annexe

87^e objet : ASBL « Médiathèque de la Communauté française de Belgique »
Budget des exercices 2003-2004. Approbation.
Gestion financière C/B2003-2004/ASBL 006

ADOpte à l'unanimité – 95^e annexe

88^e objet : ASBL « Médiathèque de la Communauté française de Belgique ».
Compte et bilan des exercices 2003-2004. Approbation.
Gestion financière C/C2003-2004/ASBL/011

ADOpte à l'unanimité – 96^e annexe

89^e objet : ASBL « Médiathèque de la Communauté française de Belgique »
Budget des exercices 2004-2005. Approbation.
Gestion financière C/B2004-2005/ASBL/006

ADOpte à l'unanimité – 97^e annexe

90^e objet : ASBL « Maison du Jazz Mons ». Compte et bilan de l'exercice 2004.
Approbation. Gestion financière C/C2004/ASBL019

ADOpte à l'unanimité – 98^e annexe

91^e objet : ASBL « Maison du Jazz Mons ». Budget de l'exercice 2005.
Approbation. Gestion financière C/B2005/ASBL/021

ADOPTÉ à l'unanimité – 99^e annexe

92^e objet : ASBL « Gestion Centre Ville Mons ». Compte et bilan de l'exercice 2003.
Approbation. Gestion financière C/C2003/ASBL/045

ADOPTÉ à l'unanimité – 100^e annexe

93^e objet : ASBL « Gestion Centre Ville Mons ». Budget de l'exercice 2004.
Approbation. Gestion financière C/B2004/ASBL/035

ADOPTÉ à l'unanimité – 101^e annexe

94^e objet : ASBL « Les Amis des Musées Mons ». Compte de l'exercice 2004.
Approbation. Gestion financière C/C2004/ASBL/023

ADOPTÉ à l'unanimité – 102^e annexe

95^e objet : ASBL « C.S. JEMAPPES » - compte des exercices 2003 (2^e semestre)2004
(1^{er} semestre). Approbation. Gestion financière C/C2003/2004/ASBL/009

ADOPTÉ à l'unanimité – 103^e annexe

96^e objet : Décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants
durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire : Approbation des
Programmes de Coordination Locale de l'Enfance (CLE). Affaires sociales

ADOPTÉ à l'unanimité – 104^e annexe

Question de M. le Conseiller DE PUYT

M. DE PUYT, Conseiller : Oui cela concerne l'abribus situé à la Barrière de Spiennes –
Chaussée de Beaumont à Spiennes. Voici plusieurs années cet abribus a été détruit lors
d'un accident routier. Rafistolé il jouait encore plus ou moins son rôle d'abri. Mais
voilà il y a quelques mois, au printemps dernier, s'affaissant de plus en plus et devenant
dangereux pour ses utilisateurs, le Service des Travaux de la Ville de Mons est venu
l'enlever, à juste titre d'ailleurs. Les utilisateurs espéraient donc son remplacement
dans les jours suivants, malheureusement on ne voit toujours rien venir. L'hiver étant à
notre porte, pluie, vent, froid accentué par le déplacement d'air des poids lourds
descendant d'Harmignie et s'élançant pour remonter vers Mons. Cet abri étant toujours
absent, les usagers l'ont baptisé « Désiré » et bien entendu ils m'interpellent. Quand va-
t-on voir arriver « Désiré » ? C'est ma question mais c'est celle des utilisateurs surtout.
En espérant une suite favorable, je vous remercie d'avance.

M. CARPENTIER, Bourgmestre f.f. : Monsieur le Conseiller, la convention intervenue entre Clear Channel et la Ville de Mons a été réactivée à partir de septembre 2005. Cette reprise implique le déploiement des abribus, des abris pour voyageurs devant être remplacés. Septante nouveaux abris pour voyageurs pour lesquels un permis d'Urbanisme a été accordé, seront installés d'ici le 13 décembre prochain. L'abri de Spiennes ne fait pas partie des premiers remplacements mais d'une seconde phase de travaux dont les permis d'Urbanisme doivent être introduits par le publiciste pour l'installation de plus ou moins 45 abris supplémentaires. Mais comme ce problème n'est pas nouveau, accord a été pris avec la Société publicitaire pour que le premier des anciens abris enlevés soit placé provisoirement à la Barrière de Spiennes dans l'attente bien évidemment en 2006 de l'installation d'un nouvel abri. Ce travail devrait s'effectuer dans la quinzaine à venir.

M. DE PUYT, Conseiller : Je vous remercie infiniment.

La séance s'ouvre à huis clos avec 41 présents

Sont absents : M. SPEER, Mmes BLAZE, JOARLETTE, THYSBAERT

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
97^e objet : IDEA. Ratification de la désignation d'un Conseiller communal en qualité d'administrateur par l'A.G. de l'Intercommunale. Secréariat IDEA/MPO

ADOPTÉ – 105^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
98^e objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF. Interruption de carrière par réduction des prestations d'1/5 temps accordée à une employée d'administration.
 1^e 14/3289

ADOPTÉ – 106^e annexe

99^e objet : SERVICES TECHNIQUES.

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- a) Prorogation de la validité des réserves de recrutement d'agents techniques et agents techniques en chef pour les services Voirie-Bâtiment-Urbanisme-Propreté publique.
 1^e 3628/N

ADOPTÉ – 107^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- b) Constitution d'une réserve de recrutement d'attachés (Ingénieurs Industriels) pour le service des Bâtiments. 1^e 3628.J

ADOPTÉ – 108^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
100^e objet : PERSONNEL DES MUSÉES. Prorogation de la réserve de recrutement de gradués chargés des animations. 1^e 10/2854

ADOPTE – 109^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
101^e objet : PERSONNEL DES BIBLIOTHÈQUES. Prorogation des réserves de recrutement. 1^e 10/4162

ADOPTE – 110^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
102^e objet : PERSONNEL OUVRIER. Octroi d'un congé pour exercer une fonction dans un cabinet ministériel (chauffeur du Ministre Président de la Région wallonne) à un ouvrier qualifié définitif. 1^e 11080

ADOPTE – 111^e annexe

103^e objet : PERSONNEL CONTRACTUEL

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- a) Interruption de carrière par réduction des prestations d'1/5 temps accordée à un commis contractuel. 1^e 14/10674

ADOPTE – 112^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- b) Convention de mise à disposition d'un ouvrier semi-qualifié B contractuel auprès de l'ASBL « Toit et Moi ». 1^e 1723.4

ADOPTE – 113^e annexe

104^e objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- a) Prorogation de l'interruption complète de carrière accordée à un ouvrier qualifié pour une durée de 6 mois à dater du 1.9.2005. 1^e 10855

ADOPTE – 114^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- b) Prorogation de l'interruption de carrière par réduction des prestations à ½ temps accordée à un commis-dactylographe. 1^e 16/4609.1

ADOPTE – 115^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- c) Prorogation de l'interruption de carrière par réduction des prestations d'1/5 temps accordée à un commis. 1^e 16/10571.4

ADOPTÉ – 116^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- d) Prorogation de l'interruption complète de carrière accordée à une technicienne de surface. 1^e 16/10520.6

ADOPTÉ – 117^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- e) Congé parental par réduction des prestations d'1/5 temps dans le cadre d'une interruption de carrière accordée à une Secrétaire d'administration. Autorisation. 1^e 16/12196

ADOPTÉ – 118^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- f) Mise à disposition d'un gardien de musée auprès de l'ASBL Office du Tourisme. 1^e 16/12027

ADOPTÉ – 119^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- g) Mise à disposition d'un gardien de musée auprès de l'ASBL Office du Tourisme. 1^e 16/12188

ADOPTÉ – 120^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- h) Mise à disposition d'un ouvrier semi-qualifié B près de l'ASBL RAEC Mons. 1^e 16/17087

ADOPTÉ – 121^e annexe

105^e objet : SERVICE INCENDIE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- a) Démission honorable d'un sapeur- pompier professionnel chauffeur SI 4998/3288

ADOPTÉ – 122^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- b) Octroi d'un congé préalable à la pension à un sapeur-pompier professionnel. SI 22/GEN/10237

ADOPTÉ – 123^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

106° objet : CAISSE DES PENSIONS. Fixation de la pension de survie à allouer à la veuve d'un ancien Caporal Pompier volontaire. 1^e 1228

ADOPTE – 124^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

107° objet : Personnel des crèches. Interruption de carrière par réduction des prestations d'1/5 temps d'une puéricultrice contractuelle à dater du 1.9.2005. 1^e 11277.1

ADOPTE – 125^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

108° objet : ACADÉMIE DES MÉTIERS, DES ARTS ET DES SPORTS. Désignation d'un chargé de cours ER à titre temporaire. 8e/2e 8429

ADOPTE – 126^e annexe

109° objet : ACADÉMIE DE MUSIQUE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

1) Mise en perte partielle de charge d'un professeur de cuivres 8e/3^e 7723/1

ADOPTE – 127^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

2) Mise en perte partielle de charge d'un professeur de cuivres 8e/3^e 7723/2

ADOPTE – 128^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

3) Mise en perte partielle de charge d'un professeur de cuivres 8e/3^e 7723/3

ADOPTE – 129^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

4) Mise en perte partielle de charge d'un professeur de cuivres 8e/3^e 7723/4

ADOPTE – 130^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

5) Mise en perte partielle de charge d'un professeur de cuivres 8e/3^e 7723/5

ADOPTE – 131^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

6) Mise en perte partielle de charge et réaffectation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'un professeur d'art dramatique, diction et déclamation 8^e 3^e 7944/1

ADOPTE – 132^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- 7) Mise en perte partielle de charge et réaffectation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'un professeur d'art dramatique, diction et déclamation 8^e 3^e 7944/2

ADOPTÉ – 133^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- 8) Mise en perte partielle de charge et réaffectation à titre définitif d'un professeur d'art dramatique, diction et déclamation 8^e 3^e 7944/3

ADOPTÉ – 134^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- 9) Mise en perte partielle de charge d'un professeur de flûte traversière 8^e 3^e 6395/1

ADOPTÉ – 135^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- 10) Mise en perte partielle de charge d'un professeur de flûte traversière 8^e 3^e 6395/2

ADOPTÉ – 136^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- 11) Mise en perte partielle de charge d'un professeur de flûte traversière 8^e 3^e 6395/3

ADOPTÉ – 137^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- 12) Mise en perte partielle de charge d'un professeur de flûte traversière 8^e 3^e 6395/4

ADOPTÉ – 138^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- 13) Mise en perte partielle de charge d'un professeur de flûte traversière 8^e 3^e 6943/1

ADOPTÉ – 139^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- 14) Mise en disponibilité totale par défaut d'emploi d'un professeur de flûte traversière 8^e 3^e 6943/2

ADOPTÉ – 140^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- 15) Mise en disponibilité totale par défaut d'emploi d'un professeur de flûte traversière 8^e 3^e 6943/3

ADOPTÉ – 141^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

16) Mise en disponibilité totale par défaut d'emploi d'un professeur de flûte traversière
8^e 3^e 6943/4

ADOPTÉ – 142^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

17) Mise en disponibilité totale par défaut d'emploi d'un professeur de flûte traversière
8^e 3^e 6943/5

ADOPTÉ – 143^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

18) Octroi d'une interruption partielle de carrière professionnelle à un professeur de flûte traversière 8^e 3^e 6943/6

ADOPTÉ – 144^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

19) Mise en disponibilité totale par défaut d'emploi d'un professeur chargé de l'accompagnement 8^e 3^e 7217/1

ADOPTÉ – 145^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

20) Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'un professeur de piano
8^e 3^e 3247

ADOPTÉ – 146^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

21) Mise en disponibilité totale par défaut d'emploi d'un professeur chargé de l'accompagnement 8^e 3^e 7217/2

ADOPTÉ – 147^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

22) Mise en disponibilité totale par défaut d'emploi d'un professeur chargé de l'accompagnement 8^e 3^e 7217/3

ADOPTÉ – 148^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

23) Mise en disponibilité totale par défaut d'emploi d'un professeur chargé de l'accompagnement 8^e 3^e 7217/4

ADOPTÉ – 149^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

24) Mise en disponibilité totale par défaut d'emploi d'un professeur chargé de l'accompagnement 8^e 3^e 7217/5

ADOPTÉ – 150^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

25) Mise en perte partielle de charge d'un professeur de violon 8^e 3^e 7076/1

ADOPTÉ – 151^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

26) Mise en perte partielle de charge d'un professeur de violon 8e/3^e 7076/2

ADOPTÉ – 152^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

27) Mise en disponibilité totale par défaut d'emploi d'un professeur de musique de chambre 8^e 3^e 6739/1

ADOPTÉ – 153^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

28) Mise en disponibilité totale par défaut d'emploi d'un professeur de musique de chambre 8^e 3^e 6739/2

ADOPTÉ – 154^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

29) Réaffectation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'un professeur de violon 8^e 3^e 7339/1

ADOPTÉ – 155^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

30) Mise en perte partielle de charge et réaffectation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'un professeur de violon 8^e 3^e 7339/2

ADOPTÉ – 156^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

31) Mise en perte partielle de charge et réaffectation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'un professeur de violon 8^e 3^e 7339/3

ADOPTÉ – 157^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

32) Mise en perte partielle de charge et réaffectation à titre définitif d'un professeur de violon 8^e 3^e 7339/4

ADOPTÉ – 158^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

33) Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'un professeur de violon
8^e 3^e 7339/5

ADOPTÉ – 159^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

34) Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'un professeur de violon
8^e 3^e 7339/6

ADOPTÉ – 160^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

35) Désignation d'une surveillante-éducatrice à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e 3^e 3347

ADOPTÉ – 161^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

36) Désignation d'un professeur de piano à titre temporaire dans un emploi vacant.
8^e 3^e 7855

ADOPTÉ – 162^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

37) Désignation d'un professeur de piano et d'ensemble instrumental à titre temporaire.
8^e 3^e 8126

ADOPTÉ – 163^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

38) Désignation d'un professeur de guitare à titre temporaire dans un emploi non vacant
8^e 3^e 7546

ADOPTÉ – 164^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

39) Désignation d'un professeur de formation musicale à titre temporaire dans un emploi vacant. 8^e 3^e 3186

ADOPTÉ – 165^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

40) Désignation d'un professeur de harpe à titre temporaire 8e/3^e 3348

ADOPTÉ – 166^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

41) Mise en perte partielle d'un professeur chargé de l'accompagnement au piano
8^e 3^e 7580

ADOPTÉ – 167^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

42) Désignation d'un professeur de danse classique à titre temporaire dans un emploi vacant 8^e 3^e 3046

ADOPTÉ – 168^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

43) Désignation d'un professeur de diction/déclamation à titre temporaire dans un emploi vacant, dans le cadre des Humanités artistiques 8^e 3^e 7944/4

ADOPTÉ – 169^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

44) Désignation d'un professeur d'art dramatique à titre temporaire dans un emploi non vacant 8^e 3^e 7944/5

ADOPTÉ – 170^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

45) Désignation d'un professeur d'art dramatique à titre temporaire dans un emploi vacant, dans le cadre des Humanités artistiques 8^e 3^e 3427

ADOPTÉ – 171^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

46) Désignation d'un professeur d'art dramatique à titre temporaire. 8^e 3^e 3427/1

ADOPTÉ – 172^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

47) Désignation d'un professeur de formation musicale à titre temporaire dans un emploi vacant. 8^e 3^e 8128/1

ADOPTÉ – 173^e annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, Monsieur le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 5 septembre 2005

Ce dernier est alors adopté

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :
Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre-Président ff

Bernard VANCAUWENBERGHE.

Jean-Claude CARPENTIER.

=====